

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Rapport d'activité 2025

SAUVONS !
L'EAU !



Édité en juillet 2026
par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Photo en couverture : Isle Crémieu, lac de la Save
(38) - JAYET Pierre / Hemis.fr

ÉDITO	p.3
■ 2025, EN CHIFFRES	p.4
TEMPS FORTS	p.6
■ LES AIDES	p.8
Adaptation au changement climatique	p.10
Sobriété des usages	p.12
Dynamique naturelle des milieux – préservation et restauration	p.14
Dynamique naturelle des milieux – biodiversité	p.16
Dynamique naturelle des milieux – Méditerranée	p.17
Assainissement et gestion durable des services	p.18
Industries	p.20
Agriculture	p.22
Eau potable – gestion durable des services publics	p.24
Eau potable – captages	p.26
Solidarité entre les territoires	p.27
Capacité des sols à infiltrer l’eau	p.28
Fleuve Rhône	p.30
Bassin de Corse	p.32
■ LES REDEVANCES	p.34
Une justice fiscale étroitement contrôlée	p.35
■ LA PLANIFICATION - LA GOUVERNANCE LOCALE	p.38
Plus de la moitié du bassin Rhône-Méditerranée couverte par un SAGE	p.39
■ LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.42
Agir dans un monde en crise	p.43
■ LA CONNAISSANCE	p.45
État écologique des masses d'eau, cours d'eau, plans d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	p.46
Soutenir la recherche au service de l'action	p.47
■ LA SENSIBILISATION	p.49
Informier, mobiliser, rendre visibles les actions et les résultats	p.50
■ LES MOYENS	p.52
Une agence tournée vers le progrès social, environnemental et technologique	p.53
■ ORGANIGRAMME	p.55

ÉDITO



Etienne GUYOT,
Préfet coordonnateur de
bassin, Président du conseil
d'administration
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Une année d’innovation

L’année 2025 a marqué une étape importante pour l’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse, avec le lancement réussi de son 12^e programme d’intervention, qui a immédiatement trouvé un écho concret dans les territoires. Cela témoigne de la mobilisation des collectivités et des acteurs économiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de l’adaptation au changement climatique. C’est également l’expression d’un besoin de financement des acteurs des bassins pour atteindre des objectifs ambitieux de sobriété des usages, de restauration des milieux aquatiques ou encore de sécurisation de l’approvisionnement en eau potable. Cette dynamique traduit pleinement l’engagement collectif au service des objectifs fixés par le Plan eau et de ceux définis dans les feuilles de route régionales de planification écologique.

Du côté des ressources, cette année 2025 fut également celle de l’entrée en vigueur de la réforme des redevances perçues auprès des usagers de l’eau. Structurante, elle a nécessité un important travail de pédagogie et d’accompagnement afin d’en garantir la compréhension et l’appropriation par l’ensemble des redevables. L’agence a su répondre à cet enjeu avec rigueur et sens du dialogue, en lien constant avec les représentants des usagers siégeant au comité de bassin.

Enfin, l’année s’est illustrée avec l’élaboration du nouveau contrat d’objectifs et de performance 2025-2030 avec l’État, approuvé en début d’année 2026. Ce cadre renouvelé vient conforter l’action de l’agence et fixer des orientations ambitieuses pour les années à venir.

Je tiens à saluer l’engagement constant des équipes de l’agence, ainsi que la qualité des relations de confiance avec le comité de bassin, qui constituent un socle essentiel à la réussite de nos politiques de l’eau. L’agence constitue plus que jamais un outil précieux au service de cette politique de l’eau, et au service de tous les usagers pour constamment préserver, partager la ressource et adapter les pratiques dans le contexte de changement climatique.



Nicolas MOURLON,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

L’année 2025 s’est ouverte avec une ambition forte : permettre à chacun de s’approprier rapidement le nouveau programme 2025-2030 « Sauvons l’eau ». Dès les premières semaines, l’agence s’est mobilisée sur le terrain en organisant six forums territoriaux dédiés à la présentation du 12^e programme, complétés par de nombreuses rencontres avec l’ensemble des acteurs de l’eau.

Animées par une volonté d’action et d’efficacité, les équipes ont engagé sans délai le déploiement des contrats Eau & Climat et multiplié les partenariats pour amplifier la dynamique de ce nouveau programme.

Cette mobilisation collective a porté ses fruits : les territoires ont répondu présents, l’agence a engagé, dès 2025, pour près de 500 M€ d’aides.

La réforme des redevances, entrée en vigueur la même année, a constitué un autre chantier majeur. Les équipes se sont mobilisées pour en expliciter les fondements et accompagner les redevables dans ces nouvelles modalités. Webinaires, mailings d’information, supports pédagogiques et échanges directs avec les différentes catégories de redevables ont permis de rendre cette évolution lisible et accessible à tous.

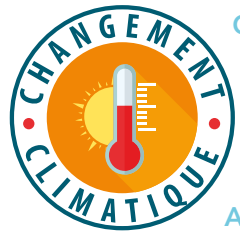
L’année a également été marquée par l’inauguration de notre siège rénové, symbole de notre engagement en faveur de la sobriété et de l’innovation. Ce projet exemplaire illustre notre volonté de conjuguer performance énergétique et responsabilité environnementale.

Ces réussites sont avant tout le fruit d’une énergie collective : celle des agents de l’agence, que je tiens à saluer, celle de nos instances, et celle de porteurs de projets engagés.

Ensemble, poursuivons cet élan. Sauvons l’eau : c’est vital, c’est urgent, et c’est à notre portée.

2025, EN CHIFFRES

56 %



C'EST LA PART
DES AIDES
DE L'AGENCE
MOBILISÉES
POUR
L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE,

dépassant l'objectif annuel fixé par
le 12^e programme.



301 km

DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE
RENOUVELÉS,

dont 24 km sur des réseaux identifiés
comme particulièrement dégradés, avec
des rendements inférieurs à 50 %, dits
« points noirs ».

38



OPÉRATIONS
en faveur de la reconquête
de la biodiversité

un niveau comparable à la
moyenne annuelle du 11^e
programme (11 études de trame
turquoise, 137 mares créées
ou restaurées, 75 km de haies
plantées, ainsi que 2 nouveaux
marathons de la biodiversité).

23 Mm³

de nouvelles
économies d'eau
d'eau sur le bassin
Rhône-Méditerranée



- 615 kg /an

de substances dangereuses
issues des activités industrielles.



retenus pour la
2^e campagne de
Palements pour services
environnementaux (PSE)
soutenus par l'agence.

39 SAGE

approuvés

au total fin 2025 sur les bassins
Rhône-Méditerranée et de Corse
et 3 en cours d'élaboration.



98 %



DES REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-DÉCLARATION
EN 2025.

75



projets solidaires
soutenus par l'agence
en 2025 pour
développer l'accès
à l'eau potable et à
l'assainissement dans
les pays du Sud, pour
28 pays bénéficiaires.



18 400

abonnés
au compte
LinkedIn 
de l'agence

(à fin 2025, soit + 3 400 comparé
à 2024).

12^e programme 2025-2030, une ambition renforcée face aux défis de l'eau

Écrit en concertation avec les acteurs locaux, validé par les membres des deux comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, le 12^e programme de l'agence de l'eau est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Doté d'une capacité d'aide de 520 millions d'euros par an en moyenne, soit une augmentation de plus de 25 % comparé au précédent programme, il porte l'ambition d'accompagner un plus grand nombre d'actions et de territoires pour répondre aux défis majeurs de la restauration du bon état des eaux, de la reconquête de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de la solidarité entre les territoires. Il s'attache aussi à prendre spécifiquement en compte les enjeux du bassin de Corse, au regard de ses caractéristiques et de sa situation insulaire.

Six commissions géographiques, réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau, ont été organisées pour présenter le programme et un important dispositif de communication a été déployé sur les axes forts et les modalités de ce nouveau programme.



Des partenariats démultipliés au service de l'action



Renouvellement du partenariat entre l'agence de l'eau, les chercheurs du groupement d'intérêt scientifique de la Zone atelier du bassin du Rhône (GIS-ZABR) et le Graie, le 21 mai à Lyon, pour développer des connaissances sur le volet des enjeux d'adaptation des territoires au changement climatique.

Face à l'ampleur et à la diversité des enjeux de l'eau, l'agence s'emploie à renforcer sa stratégie de partenariats pour fédérer les énergies et amplifier l'impact des actions. Elle a signé en 2025, 32 contrats Eau et Climat pour soutenir des projets multi-thématiques et multi-acteurs afin d'accompagner des territoires dans leur réponse globale au changement climatique. Parallèlement, l'agence a engagé 27 accords-cadres avec un large éventail de partenaires: acteurs de la recherche (ZABR, INRAe, Ifremer, BRGM, OTHU), partenaires à l'échelle régionale ou départementale (en particulier avec les conseils départementaux et Conservatoires d'espaces naturels) ou encore à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée avec notamment Voies navigables de France, la Banque des territoires, la Tour du Valat. Cette dynamique s'inscrit également au plan national avec de nouveaux partenariats noués avec la SNCF, l'ADEME et l'OFB.

Un siège rénové pour une meilleure performance thermique

Après 9 mois de travaux, le siège de l'agence de l'eau a fait peau neuve. Doté de nouvelles façades à ossature bois et de vitrages plus performants, le bâtiment est mieux isolé, limitant ainsi les déperditions de chaleur en hiver et l'effet de serre en été. Le projet de transformation a été pensé dans une logique de sobriété et d'innovation: sobre en foncier grâce à davantage d'espaces partagés, et sobre en carbone et en ressources, par le réemploi et la rénovation plutôt que la démolition-reconstruction. Visant une baisse de 50 % de sa consommation d'énergie, le bâtiment avec ses nouvelles façades plus performantes anticipe l'objectif réglementaire prévu d'ici à 2040.



Coopération franco-suisse: une avancée majeure pour le Rhône et le Léman

Le 4 septembre 2025 à Genève, la France et la Suisse ont franchi une étape décisive en signant deux accords structurants pour la gestion des eaux du Rhône et du lac Léman. Signé par Laurent Saint-Martin, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger, et le conseiller fédéral Albert Rösti, l'accord sur les eaux transfrontières du Rhône prévoit la création d'une commission bilatérale. Celle-ci disposera d'une vision d'ensemble des enjeux liés au fleuve et à ses

usages, ouvrant la voie à une gestion plus intégrée et durable. Un second accord, consacré à la régulation des eaux du lac Léman, vise à mieux anticiper et gérer les situations de crise, qu'il s'agisse de crues ou d'épisodes d'étiage. Ces engagements traduisent une volonté commune forte: faire face ensemble aux impacts du changement climatique, déjà visibles sur l'hydrologie du Rhône et du Léman, et leurs conséquences sur les usages et les territoires.



Laurent Saint-Martin, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger, et le conseiller fédéral Albert Rösti.



Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, Laurent Saint-Martin, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger, Nicolas Murlon, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et Nicolas Chantepy, ex-directeur général adjoint.

LES AIDES

La Cèze et les cascades du Sautadet (30)

Pour sa 1^{re} année de mise en œuvre, le **12^e programme montre une dynamique globalement très positive**. Le taux d'engagement des aides frôle les 100 % de l'enveloppe. La majorité des indicateurs du bassin Rhône-Méditerranée atteignent, voire dépassent, les objectifs fixés.

Avec l'accélération des effets du changement climatique, les territoires se mobilisent. **Les démarches de restauration du fonctionnement naturel des milieux sont encourageantes**. En 2025, la progression est notable concernant la renaturation des rivières et des zones humides. Une dynamique positive qui doit être amplifiée pour répondre au défi climatique.

Concernant les économies d'eau, les indicateurs continuent de progresser. Les volumes économisés les plus importants en 2025 sont portés par les acteurs économiques, notamment le secteur agricole qui redevient cette année le premier contributeur.

L'engouement des collectivités pour la ville perméable se confirme, en particulier dans les grandes métropoles.

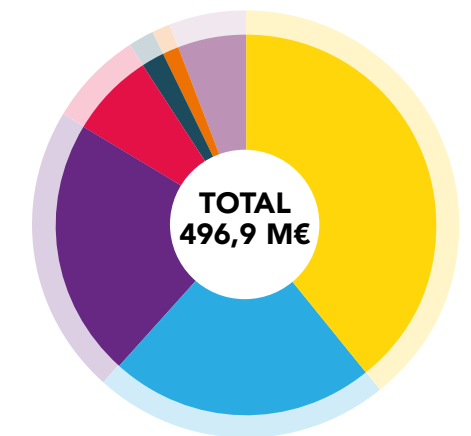
Sur le front de la pollution, les résultats sont contrastés : si la réduction des micropolluants dépasse les objectifs, le nombre de stations d'épuration aidées reste légèrement insuffisant et les plans d'action pour les captages d'eau potable doivent gagner en efficacité.

Les actions en faveur de la solidarité rurale dépassent les objectifs, traduisant des besoins importants.

Enfin, la politique partenariale a été particulièrement performante en ce début de programme avec 32 contrats engagés.

En Corse, le bilan 2025 montre des avancées sur la restauration de cours d'eau, quelques économies d'eau et, toutefois, un nombre restreint d'opérations engagées.

Répartition des aides sur l'année **2025***



- 194,8 M€**
Gestion des eaux usées et des eaux pluviales
- 112 M€**
Gestion et protection de la ressource en eau potable
- 109,4 M€**
Restauration et préservation des milieux et biodiversité
- 35,2 M€**
Sobriété des usages
- 10,9 M€**
Réduction des pollutions dans l'agriculture
- 6,1 M€**
Réduction des pollutions industrielles
- 28,5 M€**
Accompagnement de la mise en œuvre

* Montant des engagements (subventions) pour les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse hors dépenses de fonctionnement et financements des opérateurs de la biodiversité : OFB et parcs nationaux. Ce montant n'inclut pas les aides au titre du Fonds vert (8,3 M€).

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA MOBILISATION SE CONFIRME MAIS DOIT S'AMPLIFIER



Les aiguilles de Chamonix

Face aux effets déjà perceptibles du changement climatique, l'année 2025 confirme la mobilisation des acteurs des territoires autour des orientations fixées par les plans de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée (2023) et de Corse (2018). Ces cadres stratégiques invitent les territoires à repenser leurs modes de gestion de l'eau, à préserver les milieux naturels et à construire collectivement des réponses durables et partagées.

Avec le 12^e programme, de nouveaux leviers pour passer à l'action

En élargissant son dispositif d'aides, le 12^e programme a offert aux maîtres d'ouvrage de nouvelles possibilités pour mobiliser les solutions d'adaptation. En 2025, collectivités,

acteurs économiques et partenaires locaux se sont pleinement saisis de ces opportunités.

Les initiatives visant à réduire les consommations d'eau se sont multipliées. Portées par les collectivités ou les acteurs économiques, elles concernent des actions de sensibilisation, démarches d'optimisation et projets opérationnels. La diversité des approches et des moyens mobilisés témoigne de la mise en mouvement sur cet enjeu.

Sur le volet de la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des écosystèmes associés, les actions se poursuivent, mais doivent se renforcer pour répondre à l'ampleur des défis climatiques.

Par ailleurs, la place accordée aux sols dans l'adaptation au changement climatique s'affirme. De nombreux porteurs de projets ont engagé des opérations de désimperméabilisation

ou d'aménagements paysagers favorisant l'infiltration de l'eau, contribuant ainsi à limiter le ruissellement, à recharger les nappes et à restaurer les fonctionnalités naturelles des sols.

Enfin, l'année 2025 illustre la montée en puissance du dialogue territorial. De nombreuses instances locales intègrent désormais le changement climatique dans leurs réflexions prospectives, qu'il s'agisse des démarches SAGE, du partage de la ressource en eau ou de la préservation des zones humides. Ces espaces de concertation permettent de bâtir des stratégies adaptées aux réalités locales et partagées par l'ensemble des acteurs.

Le Forum Eau&Climat, tenu les 16 et 17 juin 2026, sous l'égide du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, avec l'appui de l'agence de l'eau et de la DREAL de bassin, a permis de mobiliser la communauté de l'eau, de partager les diagnostics territoriaux et de redonner des ambitions communes pour stimuler la dynamique.

Des indicateurs pour suivre l'avancement du PBACC Rhône-Méditerranée

Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée porte jusqu'en 2030. Afin d'évaluer l'état d'avancement des actions sous l'angle des 30 défis qu'il a fixés, un panel d'indicateurs a été défini destiné à rendre compte de leur progression.

Ces indicateurs visent à évaluer précisément les progrès réalisés et améliorer continuellement notre capacité à répondre aux défis du changement climatique.

Chiffres

56 %
des aides attribuées
par l'agence en
2025 contribuant directement

à l'adaptation au changement climatique. L'objectif de 50 % fixé par le 12^e programme est dépassé. Ceci représente 277,5 M€ d'aides.

POINT DE VUE



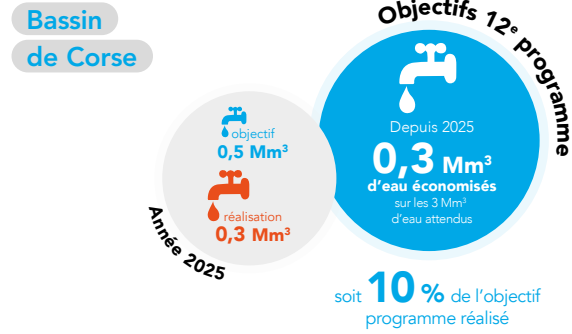
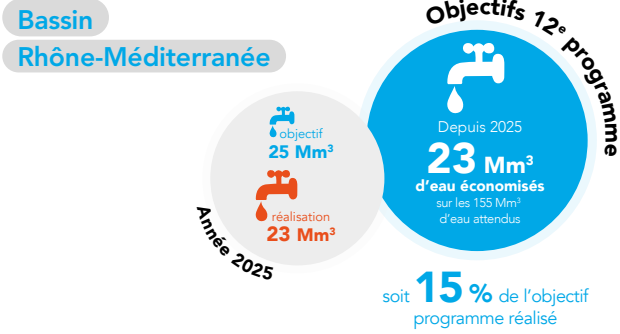
Vice-président de la
Chambre d'agriculture
du Jura

François LAVRUT

Préserver l'avenir agricole du Val de Saône

Face au changement climatique, l'agriculture du Val de Saône doit pouvoir continuer à produire, nourrir et faire vivre nos territoires tout en s'adaptant à des épisodes d'inondation de plus en plus marqués. C'est dans cet esprit que la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté a lancé, dès 2023, une étude prospective sur l'avenir agricole de ce territoire particulièrement exposé. Les travaux présentés lors des deux comités de pilotage conclusifs de 2025 ont montré combien le dialogue entre agriculteurs, collectivités, services de l'État et partenaires de l'eau avait gagné en sérénité et en maturité. Une vision commune se dessine aujourd'hui : préserver une agriculture productive, saine et rémunératrice, tout en renforçant sa résilience. Parmi les pistes concrètes mises en avant figure notamment le maintien des prairies naturelles et de l'élevage, véritables atouts pour la gestion de l'eau, la biodiversité et l'équilibre économique des exploitations. Cette dynamique collective est essentielle pour construire des solutions durables et partagées au service du territoire.

VOLUMES ÉCONOMISÉS



TOUS LES USAGERS
SUR LE FRONT DES ÉCONOMIES D'EAU



Le secteur agricole redevient le plus gros contributeur d'économies d'eau.

Pour cette 1^{ère} année du 12^e programme, l'effort sur l'économie d'eau a été réalisé sur le bassin Rhône-Méditerranée par l'ensemble des usagers afin de diminuer la pression sur la ressource en eau et de faire face aux effets du changement climatique. Les projets d'économie d'eau les plus importants sont portés par l'agriculture et les acteurs économiques. Les collectivités quant à elles sont toujours mobilisées pour gérer les infrastructures pour l'eau potable. Elles représentent les trois-quarts des aides accordées par l'agence pour rétablir les déséquilibres en eau dont la moitié relève de la solidarité rurale.

L'engagement des industriels s'affirme au fil des années, boosté par l'appel à projets lancé par l'agence (lire encadré).

Au total, les volumes d'eau économisés les plus importants par projet sont apportés par les acteurs économiques et agricoles (13 Mm³) puis par les projets de réutilisation des eaux usées (6 Mm³), avant les projets de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable (3 Mm³).

En Corse, les économies d'eau n'atteignent pas en revanche l'objectif prévu. Elles sont réalisées par les collectivités pour l'usage d'eau potable, pour moitié dans le cadre de la solidarité de bassin.

Parmi les actions importantes, la modernisation du réseau d'irrigation de l'ASA du canal de Peyrolles à Marseille (2,8 Mm³), la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer à des fins d'irrigation agricole (1,2 Mm³) ou encore le projet de substitution par transfert partiel des prélèvements d'eau de la plateforme depuis l'Île de la Platière vers le champ captant nord: 10,95 Mm³ substitués dans le cadre du PTGE de Péage de Roussillon.

PTGE: outil majeur du dialogue territorial

Fin 2025, 68 PTGE sont adoptés, 10 sont en concertation et 7 sont à engager. La journée inter-régionale du 16 septembre, organisée par l'agence de l'eau et les services de l'État a permis à l'ensemble des animateurs de PTGE d'échanger sur les pratiques mises en œuvre au sein de 4 ateliers (établir un diagnostic des ressources en eau, intégrer une démarche prospective pour décider des actions à réaliser face aux effets du changement climatique, analyser économiquement le plan d'action et certains projets structurants et discuter des modalités de gouvernance et de participation).

Des "Opérations groupées sectorielles" en faveur de la sobriété

L'agence de l'eau a lancé en 2025 un appel à manifestation d'intérêt visant, à l'échelle d'une branche ou d'une filière professionnelle, les opérations groupées sectorielles les plus ambitieuses par rapport aux enjeux de l'eau (réduction des micropolluants dispersés et économies d'eau). Sur près de 50 candidatures reçues, 19 lauréats vont pouvoir bénéficier des aides de l'agence de l'eau dont 8 portent des actions de sobriété en eau. (lire aussi p.21)



POINT DE VUE



Directrice de la Régie des eaux Albères, Côte vermeille, Illibérès

Marion GALAUP

La RéUT au service de l'agriculture locale

À Argelès-sur-Mer, territoire très touristique, un projet de Réutilisation des eaux usées traitées (RéUT) est né dès 2020 d'un constat simple : en été, une ressource importante est rejetée en mer au moment même où les agriculteurs manquent d'eau. Après des études concluantes en 2023, mais conditionnées à un fort niveau d'aides, le projet a d'abord été suspendu. Le plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales, promu par l'État en 2024, a permis de relancer la dynamique et de mobiliser 80 % de financements, dont 36 % apportés par l'agence de l'eau, sur un investissement total de 13 millions d'euros. Les travaux, engagés en juin 2025, ont porté sur l'installation d'un traitement complémentaire en sortie de station, la création d'une base de stockage et d'un réseau surpressé de 17 km alimentant 17 points agricoles. Cet équipement permettra, dès l'été 2026, de sécuriser l'irrigation de 660 hectares, d'économiser la ressource potable et d'accompagner durablement l'adaptation du territoire au changement climatique

Chiffres

23 Mm³/an
gagnés par économies d'eau

12 Mm³/an
de volumes d'eau gagnés par substitution

sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit un total de **35 Mm³/an**.

42 %
des volumes gagnés proviennent du secteur agricole

300 000 m³
économisés sur le bassin de Corse

soit 60 % de l'objectif annuel, en grande majorité par des travaux sur les réseaux d'eau potable.

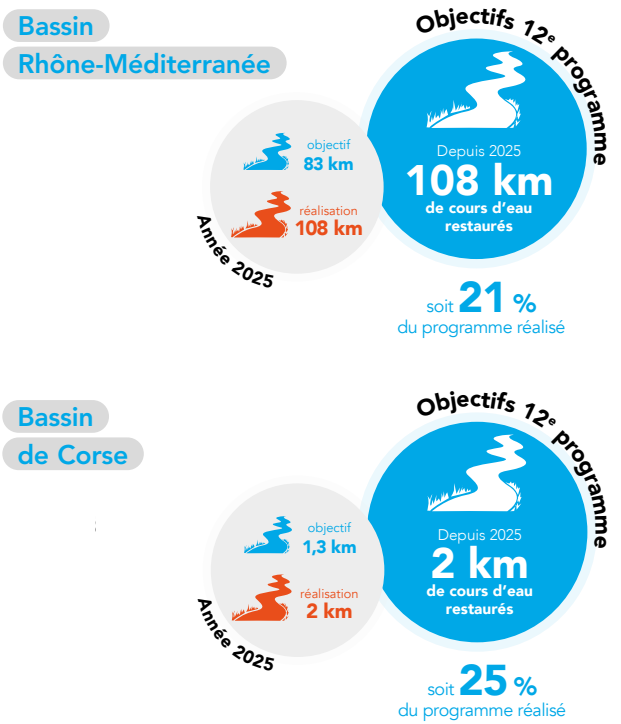
RENATURATION DES RIVIÈRES : MAINTENIR LE CAP FACE AUX EFFETS DU CLIMAT

Depuis les 5 dernières années, la mobilisation pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières aménagées ne fléchit pas. La prise de la compétence Gemapi par les syndicats intercommunaux est désormais globalement en ordre de marche sur les territoires, ce qui constitue un terreau favorable à l'émergence de projets sur le long terme, notamment grâce aux contrats. Cependant, les difficultés à l'émergence de projets restent marquées sur le sud du bassin avec une prédominance des actions de prévention des inondations via des techniques de génie civil. Or les événements climatiques, forts assecs ou au contraire inondations violentes, imposent de maintenir le cap pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières. Des milieux en bonne santé constituent en effet un levier fondamental d'adaptation au changement climatique.

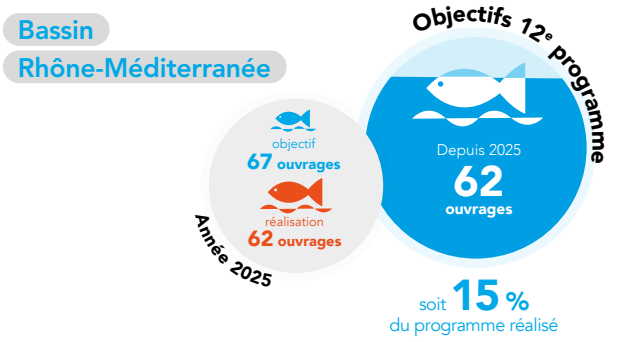
Au total, plus de la moitié des opérations de renaturation dépasse le kilomètre linéaire.

Parmi les opérations les plus ambitieuses : la restauration de la zone d'expansion de crues sur l'Agly à Estagel (11) afin de redonner de l'espace de mobilité à la rivière et ainsi de limiter les risques de débordements en aval ; la renaturation des marges alluviales sur le site de Chambon à Bourg-Lès-Valence (26), ou encore la restauration de 2 km de ripisylve sur le Prunelli, en Corse.

LINÉAIRE DE COURS D'EAU RESTAURÉS



NOMBRE D'OUVRAGES ÉQUIPÉS OU EFFACÉS



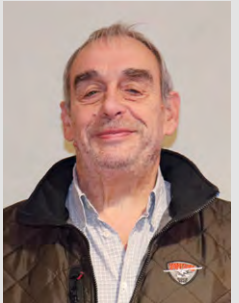
Sur le bassin de Corse, aucun projet n'a fait l'objet d'une demande d'aide en 2025.



Continuité écologique : essoufflement de la dynamique

Le nombre d'ouvrages rendus franchissables a fléchi en ce début de 12^e programme, en particulier sur le territoire rhônalpin. Ce résultat s'explique notamment par l'absence d'opération d'ampleur permettant de traiter un grand nombre de petits ouvrages. Pour autant, plusieurs opérations ambitieuses et structurantes ont été menées en particulier en Provence-Alpes-Côte d'Azur au niveau du Grau de la fourcade, la finalisation de l'ouverture de l'axe Durance aval, et la poursuite des travaux sur le Var. Près de 50 % des opérations sont couplées à l'amélioration des habitats.

POINT DE VUE



Président de la Fédération des chasseurs du Jura

Christian LAGALICE

La renaissance du lac et du marais de Chambly

Inaugurée en octobre 2025, la restauration de la rivière de l'Hérissou, du lac et du marais de Chambly révèle déjà des résultats très encourageants pour les milieux naturels et la biodiversité. Le site a reconquis progressivement son fonctionnement hydrologique original. Le lac a notamment retrouvé sa cote historique ainsi que sa capacité naturelle de stockage de l'eau. Peu à peu, les espèces végétales locales recolonisent aussi les berges et les zones humides, tandis que la faune fait son retour, à l'image de la Bécassine des marais. Ce renouveau est lié aux travaux conduits sur la période 2023-2025 sur cet espace de 100 hectares acheté en 2016 par la Fondation pour la préservation de la nature. Soutenus par l'agence de l'eau, financeur à 70 % du projet, les travaux ont permis l'abattage d'arbres, en particulier des nombreux résineux, le comblement de 12 kilomètres de fossés, le reméandrage de la rivière selon les plans historiques et une recharge sédimentaire du cours d'eau. Ce chantier représente à ce jour le plus important projet porté par notre fédération.

Chiffres

109,4 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration et de préservation des milieux dont 66 M€ pour la restauration des milieux aquatiques (dont 26 M€ pour la restauration morphologique, 9 M€ pour le rétablissement de la continuité écologique), 11 M€ pour la préservation et la restauration des zones humides, 21 M€ pour l'animation territoriale pour émergence des projets et 12 M€ pour soutenir les mesures agroécologiques et climatiques (MAEC) en faveur des zones humides.

108 km
de cours d'eau restaurés,

l'objectif de 83 km fixé pour 2025 pour le bassin Rhône-Méditerranée est dépassé.

62 obstacles

barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables sur des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée dans des secteurs prioritaires ou à fort enjeu pour les poissons migrateurs, ou encore prévus au programme de mesure du SDAGE.

BIODIVERSITÉ : UNE PREMIÈRE ANNÉE DE TRANSITION DANS LE 12^E PROGRAMME

En 2025, la biodiversité a pleinement intégré le 12^e programme, marquant un changement important par rapport au programme précédent, où cet enjeu était porté principalement par des appels à projets annuels. Cette évolution permet désormais de solliciter une aide sans contrainte de calendrier. Mais la disparition des appels à projets s'est traduite par une moindre visibilité de ces opportunités d'aides. En 2025 les dossiers déposés sur l'enjeu biodiversité ont été moins nombreux, avec une enveloppe de 3,7 M€, en baisse par rapport à 2024 (7,9 M€) et à la moyenne annuelle du 11^e programme (environ 6 M€).

Néanmoins le dynamisme opérationnel se maintient, avec 39 opérations soutenues, un niveau comparable à la moyenne annuelle du 11^e programme. Les actions financées traduisent des impacts concrets sur le territoire : 11 études de trame turquoise, la création ou restauration de 137 mares, 75 km de haies, ainsi que 2 marathons de la biodiversité, portant à 21 le nombre total de marathons accompagnés.

Cette première année révèle des marges de progression, liées notamment à une connaissance encore limitée du rôle de l'agence en matière de biodiversité terrestre.

Les perspectives sont encourageantes. La moitié des contrats décidés en 2025 (7 sur 14) comportent des actions de reconquête de la biodiversité — telles que des études de trame turquoise, des marathons de la biodiversité ou des crapauducs — dont la mise en œuvre est prévue en 2026 et 2027, annonçant une montée en puissance progressive de ces enjeux dans les années à venir.

Chiffres

3,7 M€
ont été accordés
par l'agence pour
des opérations de
reconquête de la
biodiversité



François DEMANGEOT

Président du Syndicat du Fresquel, Vice-Président du SMMAR
(Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) EPTB Aude

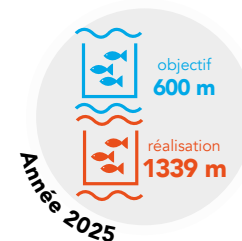
Près de 10 kilomètres de haies plantés

Depuis 2019, l'opération Fresqu'haies nous permet de restaurer le couvert végétal du bassin versant du Fresquel, afin de limiter l'érosion des sols et les inondations. Chaque année, nous répondons à l'appel à projets de l'agence de l'eau dans le but de financer la plantation d'environ 10 kilomètres supplémentaires de haies.

En 2025, avec l'appui opérationnel du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières EPTB Aude, nous avons réalisé la sixième phase à Alzonne et Bram. Des arbres fruitiers et d'arbustes ont été plantés, avec la pose de paillage de protection. Cette phase représente un budget de 280 000 euros, subventionnés à 80 % par l'agence de l'eau.

LINEAIRE DE NURSERIES NATURELLES RESTAURÉES (en m)

Bassin Rhône-Méditerranée



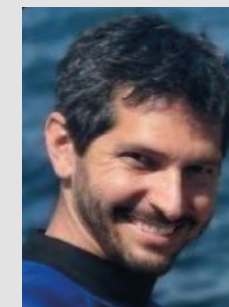
Sur le bassin de Corse, aucun projet n'a fait l'objet d'une demande d'aide en 2025.

DES INVESTISSEMENTS MAJEURS POUR PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

L'année 2025 a marqué une étape structurante dans la lutte contre les pollutions des eaux littorales, avec l'élaboration de quatre contrats « Eau & Climat » aux côtés des grandes métropoles de Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée et Aix-Marseille-Provence. Ces partenariats ambitieux programment plus de 500 millions d'euros d'investissements sur cinq ans, avec une attention renforcée portée à la réduction des pollutions toxiques à Toulon et Aix-Marseille. Côté Occitanie, le Contrat de gestion intégrée Eau & Climat du territoire de Thau programme sur la période 2025-2029 des actions de réduction des pollutions sur les milieux littoraux à hauteur de 30 M€.

Parmi les opérations emblématiques soutenues, le projet Haliotis 2 à Nice se distingue par la construction d'une station d'épuration de nouvelle génération intégrant le traitement des micropolluants et la réutilisation des eaux usées traitées. En parallèle, plusieurs études ont été engagées pour développer la réutilisation des eaux usées sur le littoral, notamment à Saint-Tropez, Cannes, Marseille, Martigues et sur le territoire du SIVOM du littoral des Maures.

Les collectivités littorales ont également poursuivi l'amélioration de leurs réseaux d'assainissement afin de limiter les débordements par temps de pluie : plus de 67 opérations ont été accompagnées en 2025, représentant 37 M€ d'investissements, notamment à Nice, Marseille, Saint-Raphaël, Sète et Agde. Enfin, la gestion durable des eaux pluviales progresse avec 55 projets de désimperméabilisation soutenus, permettant de restaurer 28 hectares de sols sur les communes littorales.



En charge des usages et des milieux marins au Parc marin de la Côte bleue

Jean-Rémi BRAVO

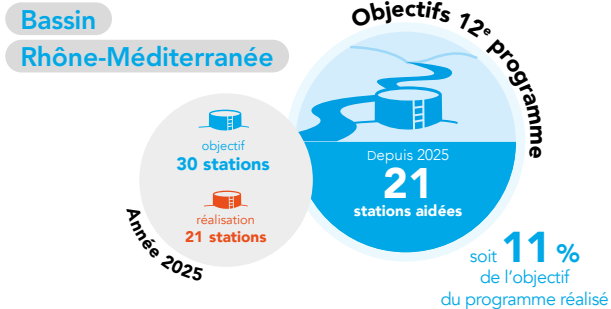
Herbier de posidonie : restauré par transplantation

Sur la commune du Rove, la calanque de la Vesse a longtemps été utilisée comme zone d'amarrage fixe. Composés de bouées et de chaînes, ces mouillages ont dégradé l'herbier de Posidonie. Ils ont été retirés par le Comité des Calanquais de la Vesse et la zone est désormais interdite au mouillage. Avec le Groupement d'Intérêt Scientifique Posidonie, nous avons lancé une expérimentation de renforcement de l'herbier de Posidonie par transplantation. Financée à 80 % par l'agence de l'eau, la phase de bouturage doit se terminer courant 2026. Le projet a pour but de tester la pertinence de renforcer de petites zones dégradées par ce protocole simple.

Nurseries: 15 nouveaux ports équipés

Afin de restaurer la fonction nurserie des petits fonds côtiers dégradés par les aménagements, 15 ports supplémentaires ont été équipés dont 14 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 1 en Occitanie.

NOMBRE DE STATION D'ÉPURATION PAOT¹ AIDÉES



Bassin de Corse

Sur le bassin de Corse, aucun projet n'a fait l'objet d'une demande d'aide en 2025.

ASSAINISSEMENT : NOUVEAUX DÉFIS, NOUVELLES EXIGENCES

La poursuite des efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique reste une priorité pour maintenir l'objectif du bon état des eaux. En 25 ans, sur le bassin Rhône-Méditerranée, le taux d'épuration de l'eau est passé de 67 % à 95 %. Pour autant, les collectivités doivent poursuivre leurs efforts et transformer leur stratégie pour l'épuration des eaux usées. Car en matière d'assainissement, l'accélération du changement climatique et la crise énergétique s'ajoutent aujourd'hui aux enjeux de croissance démographique et d'urbanisation grandissante. Les risques de sécheresse plus longue et plus intense imposent en effet une performance accrue des stations car la capacité épuratoire des milieux naturels peut fortement diminuer lorsque les cours d'eau s'assèchent en période d'étiage.

À cela s'ajoute l'arrivée de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2) transposable en droit français au plus tard à mi-année 2027. Elle imposera notamment la mise en place d'un traitement quaternaire pour abattre les micropolluants sur toutes les stations de traitement des eaux usées d'une capacité supérieure à 150 000 équivalents habitants avec une échéance finale en 2045.

L'agence anticipe sur ces nouvelles exigences et accompagne



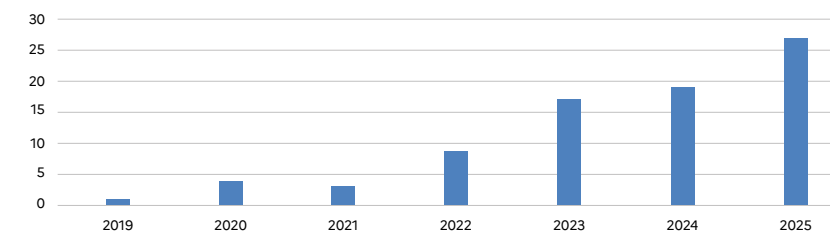
En 2025, l'agence a aidé 21 stations points noirs au titre du SDAGE 2022-2027, l'objectif de l'année n'est donc pas atteint.

depuis 2022 les projets de traitement des micropolluants en station, une ambition confortée dans le cadre de son 12^e programme. Ainsi en 2025, l'agence a aidé une opération de mise en place d'une unité de traitement des micropolluants de 150 m³/h sur la station de Nice HALIOTIS représentant un quart du débit de la station et une aide de 900 000 €.

À noter, par ailleurs que l'agence soutient aussi la sobriété en énergie. En particulier, elle a accompagné en 2025, la station de Rumilly (54 000 EH) pour la mise en place de pompes à chaleur eau/eau, l'objectif étant de récupérer les calories des eaux usées traitées pour les besoins de chauffage du site.

REUT: 2 projets d'envergure sur le littoral

Projets REUT conventionnés avec l'agence



Les stations de traitement des eaux usées sont dotées d'un potentiel encore insuffisamment exploité de récupération d'eau, d'énergie et de matières premières telles l'azote et le phosphore. Elles permettent aussi de réutiliser les eaux usées traitées pour des usages réglementés. En 2025, les démarches en faveur de la réutilisation des eaux usées traitées ont représenté 27 dossiers dont 10 de travaux et 17 études. À noter que la mesure 18 du Plan eau a permis de dynamiser le nombre d'études relatives à la réutilisation des eaux usées traitées sur les stations du littoral grâce à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Cerema, en partenariat avec les agences de l'eau. Sur les 10 dossiers de travaux aidés en 2025, 2 sont particulièrement emblématiques :

- Station Haliotis à Nice (680 000 EH) avec la réutilisation prévue de plus de 5,2 Mm³/an pour alimenter la totalité du réseau d'eau brute de la ville. La mise en service est prévue en 2029 ;
- Argelès-sur-Mer (126 000 EH) : réutilisation de plus de 1,2 Mm³/an pour usage agricole (irrigation de 650 ha), pour une mise en service en mai 2026.

Chiffres

194,8 M€
d'aides aux investissements

attribuées aux collectivités pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales en 2025 dont 54,9 M€ pour les stations de traitement des eaux usées, 95,2 M€ pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et les projets de gestion durable des services, 40,5 M€ pour gérer les eaux pluviales et 4,1 M€ pour l'assistance technique.

POINT DE VUE



Président de Sète Agglopôle Méditerranée

Loïc LINARES

Une station d'épuration d'avenir au service du territoire

L'inauguration de la station d'épuration des Eaux blanches, en juin 2025, a marqué une étape majeure pour Sète Agglopôle Méditerranée. Ce projet, mené pendant six ans sur le site de l'ancienne station, répond à un double défi : accompagner le développement de notre territoire et préserver durablement nos milieux naturels, la Méditerranée et l'étang de Thau. Avec un investissement total de 64 millions d'euros, dont 10 millions financés par l'agence de l'eau, cette réalisation témoigne de notre engagement pour une gestion exemplaire de la ressource. Grâce à la technologie d'ultrafiltration membranaire, elle améliore considérablement la qualité des rejets et sécurise le traitement des eaux usées pour près de 190 000 équivalents-habitants en période estivale. Les Eaux blanches sont aussi un modèle d'économie circulaire par la valorisation agricole des boues et la réutilisation des eaux traitées pour les usages industriels ou le nettoyage urbain. Elle illustre notre volonté de conjuguer innovation, performance environnementale et qualité de vie.

POLLUTIONS INDUSTRIELLES : MOBILISATION FRAGILISÉE EN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INCERTAIN



En 2025, les investissements des industriels visant à réduire leurs rejets de polluants ont marqué un ralentissement, après la dynamique de reprise observée en 2024. Ce fléchissement s'inscrit dans un contexte économique incertain, qui a freiné les initiatives et pesé sur les capacités d'engagement.

Au total, l'agence a accompagné 80 opérations portées par des industriels. La majorité de ces projets concerne des actions de portée limitée et à coûts maîtrisés.

Seules deux opérations se distinguent par leur ampleur, avec un niveau d'aide supérieur à 500 000 € :

- Papeterie Zuber Rieder: mise en place d'un traitement biologique complémentaire des effluents, associé à une réutilisation partielle des eaux usées traitées (aide de 840 000 €);
- STMicroelectronics – site de Crolles 2: amélioration des performances de traitement pour réduire les rejets de cuivre (aide de 862 439 €).

Lancement des démarches « substances » territoriales

Dans le cadre de son 12^e programme, l'agence déploie une politique de lutte contre la pollution de l'eau par les substances dispersées sous le périmètre territorial d'une collectivité et réunissant les différents pourvoyeurs de substances dangereuses (domestique, industriel, agricole). L'objectif visé, ce sont des territoires en transition vers un faible impact vis-à-vis de l'environnement (réduction importante des substances d'origines multiples). En 2025, 3 démarches ont été lancées sur les territoires de Lyon, Marseille et Toulon. Des contrats sont attendus pour 2026 notamment sur le nord du bassin.

Priorité des industriels vers les opérations de sobriété en eau

Avec les épisodes de sécheresse de 2022 et 2023 et sous l'impulsion du Plan eau, les industriels ont axé leurs efforts sur les actions leur permettant d'être moins dépendants de la ressource en eau dans leur process. Cette tendance s'est confirmée dans les candidatures reçues par l'agence dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt qui visait les opérations groupées sectorielles, à l'échelle d'une branche ou d'une filière professionnelle, les plus ambitieuses par rapport aux enjeux de l'eau (réduction des micropolluants dispersés et économies d'eau). Sur près de 50 candidatures reçues, 19 lauréats vont pouvoir bénéficier des aides de l'agence de l'eau dont 11 opérations sur le double enjeu « sobriété en eau et micropolluants » et 8 opérations ciblées sur l'enjeu de « sobriété en eau ».

POINT DE VUE



Président
de la CCI de région
Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUÉRAND

2 100 entreprises
accompagnées sur le sujet
de l'eau

La raréfaction de la ressource en eau constitue un véritable défi pour notre avenir. Je tiens à saluer l'engagement des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui s'attachent à pérenniser leurs activités grâce à des stratégies innovantes de gestion de l'eau. Lancée en 2023 par la Préfecture de région, la démarche « Sobriété et efficacité hydriques des entreprises » a su fédérer l'ensemble des acteurs, dont l'État et ses services (Ademe, agences de l'eau...), la Région, le Medef et la CPME. Le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'est fortement impliqué dans cette démarche, en cohérence avec notre mission prioritaire en matière de transition écologique (2 100 entreprises et 1 000 acteurs territoriaux accompagnés en 2025). Je me félicite de notre partenariat avec l'agence de l'eau, qui s'est renforcé avec le programme Perf'Eau Entreprises. Déployé sur trois ans dès 2026, en liaison avec les CMA, ce programme prévoit la sensibilisation de 500 nouvelles entreprises et l'accompagnement de 360 PME.

Chiffres

-615 kg/an
supplémentaires
de substances dangereuses issues des
activités industrielles.

6,1 M€
d'aides ont été accordés à la
lutte contre les pollutions industrielles
en 2025.

70 %
du montant
des aides
pour lutter contre les pollutions
industrielles ont été consacrés à la
réduction des toxiques en 2025.



L'AGENCE MOBILISÉE AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION



Dans un contexte de crise économique, de hausse du coût des intrants et d'incertitudes géopolitiques, en 2025, le monde agricole a été fortement fragilisé.

Avec son 12^e Programme, l'agence a fortement réaffirmé sa politique d'intervention en faveur de l'accompagnement du monde agricole. Elle a élargi ses dispositifs d'aides pour répondre à 5 objectifs majeurs au cœur de la transition agro-écologique: réduire l'usage des pesticides, limiter les rejets de nitrates, diminuer la consommation d'eau, favoriser des sols plus perméables permettant une meilleure infiltration de l'eau, et préserver des espaces agricoles propices aux milieux humides et à la biodiversité qui leur est associée.

En 2025, plus de la moitié des aides de l'agence accordées aux exploitations agricoles sont des aides surfaciques pour faire

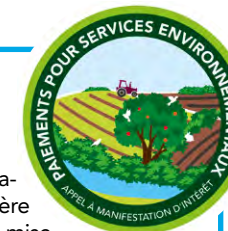
évoluer les pratiques à la parcelle. Ces soutiens correspondent aux Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dédiées à la restauration des zones humides et à la lutte contre les pollutions agricoles, ainsi qu'à l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique.

Les projets de filières agricoles bas niveau d'intrants peinent toujours à se développer, les opérateurs économiques des filières étant dans l'expectative du fait d'un contexte économique incertain.

Par ailleurs, la dynamique des projets expérimentaux marque un recul, avec une baisse des demandes d'accompagnement (724 k€ en 2025 contre 1,8 M€ en 2024, cette dernière année ayant constitué un niveau exceptionnel porté par un appel à projets de la région Occitanie).

2^e vague d'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE)

Plus de 700 exploitations sur 21 territoires ont déjà été accompagnées par l'agence de l'eau en 2020 et 2021 grâce à une première expérimentation de paiements pour services environnementaux, mise en place lors de son 11^e programme, pour une période de 5 ans. Forte de cette expérience, et en phase avec les objectifs du Plan eau et de la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'agence a lancé en juillet 2025 un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour déployer, sur des territoires volontaires, des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des exploitations agricoles. L'objectif est de soutenir, à l'échelle des systèmes d'exploitation, le développement de pratiques agricoles à faible impact sur la ressource en eau, les milieux humides et la biodiversité qui leur est liée. Doté de 50 M€, cet AMI s'adresse aux opérateurs territoriaux (collectivités, syndicats de rivières, établissements publics, syndicats d'eau potable) désireux de déployer des PSE ambitieux à l'échelle de leur territoire. 27 lauréats ont été retenus et seront financés par l'agence dès 2026 et jusqu'à la fin du dispositif en 2032 / 2033. Les engagements des agriculteurs débiteront à l'automne 2027 et ce pour 5 ans. Le dispositif PSE est déployé sur les territoires pour poursuivre 1 à 2 des grands objectifs parmi les suivants: qualité de l'eau, zones humides, sobriété en eau, infiltration de l'eau dans le sol, biodiversité.



Chiffres

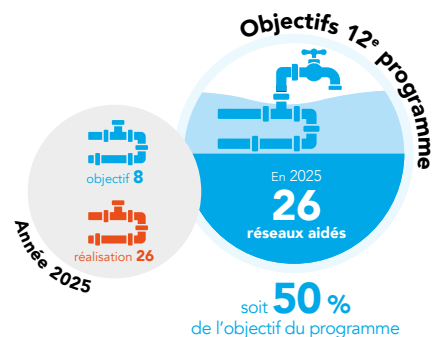
47 M€
bénéficiant au final
directement aux
agriculteurs en 2025

pour des projets visant la reconquête de la qualité de l'eau (22 M€ dont 12,8 M€ pour les conversions à l'agriculture biologique), la restauration de l'équilibre quantitatif grâce à des opérations d'économies d'eau (13 M€), et la reconquête et la préservation des milieux humides et de leur biodiversité (12 M€).



EAU POTABLE: S'ADAPTER AUX NOUVELLES EXIGENCES SANITAIRES ET À LA RARETÉ DE LA RESSOURCE

NOMBRE DE RÉSEAUX POINTS NOIRS AIDÉS



Face aux évolutions climatiques et à la multiplication des épisodes de sécheresse, la sécurisation de l'alimentation en eau potable s'impose désormais comme un enjeu prioritaire sur de nombreux territoires. Cette préoccupation est particulièrement forte dans les zones ayant déjà connu des ruptures ou des difficultés d'approvisionnement. L'agence de l'eau apporte des financements au titre de la sécurisation lorsque la ressource ne permet plus d'alimenter les usagers. En 2025, 65 km de réseaux ont été financés dans ce cadre pour un montant de 12,1 millions d'euros.

Dans ce contexte, les actions en faveur des économies d'eau ont pris une place centrale. En 2025, elles représentent près d'un tiers des aides accordées, soit un montant total de 70 millions d'euros. Ces investissements ont permis des avancées concrètes : près de 3 millions de m³ d'eau économisés et 301 km de réseaux renouvelés, dont 24 km sur des réseaux identifiés comme particulièrement dégradés, avec des rendements inférieurs à 50 %, dits « points noirs ».

Une stratégie de gestion durable des services

L'agence de l'eau soutient les collectivités dans l'analyse de leurs besoins présents et à venir. Depuis 2019, elle déploie une politique volontariste dédiée à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement. À ce titre, elle accompagne les études liées à l'organisation des compétences, à la programmation des investissements, à la collecte de données, ainsi que l'ensemble des initiatives visant à améliorer la performance des services. En 2025, cet engagement s'est concrétisé par plus de 27 M€ d'aides pour près de 380 opérations. Ces financements ont principalement permis de réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement, mais aussi de renforcer la surveillance des réseaux, ou encore d'approfondir la connaissance.



Renforcer le traitement des polluants émergents

L'année 2025 marque le décollage des demandes d'accompagnement pour le traitement des polluants émergents, témoignant d'une prise de conscience croissante des enjeux sanitaires et environnementaux associés à ces substances. Parmi ces polluants, les perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) font désormais l'objet d'une attention particulière. Cette mobilisation se traduit concrètement par le soutien apporté à plusieurs projets structurants, avec quatre actions financées pour le traitement des PFAS. Il s'agit pour la plupart des aides, de mise en place de traitement par filtre de charbon actif en grain qui permettent de rétablir la conformité sanitaire ainsi que des études d'optimisation du traitement mis en place. Dans le même temps, l'agence poursuit son engagement face aux pollutions liées au chlorure de vinyle monomère (CVM), avec douze opérations accompagnées en 2025. Cette dynamique illustre la volonté d'anticiper et de répondre efficacement aux nouveaux enjeux de qualité de l'eau, tout en poursuivant les efforts engagés sur les contaminations déjà identifiées.

Chiffres

104 M€
d'aides accordés pour
gérer durablement la ressource et
l'alimentation en eau potable dont
60 M€ pour les territoires ruraux
en vue de rattraper leur retard
structurel.

4 M€
d'aides accordés aux
collectivités pour gérer les pollutions
émergentes dans l'eau potable (PFAS,
chlorure de Vinyle de Monomère, etc).

POINT DE VUE



Directeur de la Régie
des eaux de la
Métropole Toulon
Provence Méditerranée

Jérôme GUILLOU

650 pré-localisateurs
de fuites sur le réseau

Les réseaux d'eau potable de Six-Fours-les-Plages et La Garde affichent depuis plusieurs années des rendements perfectibles, de l'ordre de 80 à 83 %. La Métropole modernise donc les méthodes de recherche de fuites dans l'objectif d'atteindre rapidement 85 %, puis 90 % à moyen terme. Fin 2025, nous avons fait l'acquisition de 650 pré-localisateurs de fuites à poste fixe pour un montant de 220 000 euros financé à 50 % par l'agence de l'eau. Positionnés tous les 250 mètres, ces capteurs acoustiques enregistrent le bruit généré par une fuite d'eau potable se propageant dans les canalisations. En cas de détection d'une anomalie, l'information est immédiatement transmise aux équipes de la régie qui peuvent intervenir en deux à trois jours, contre plusieurs mois auparavant. Dans un contexte de tension sur la ressource, cette réactivité accrue permet de limiter les pertes et de réaliser d'importantes économies d'eau.

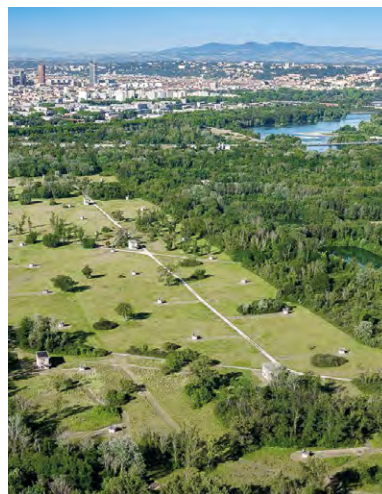
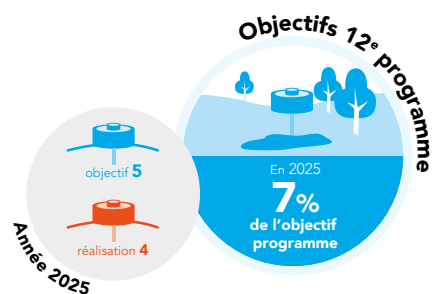


PLAN D'ACTIONS CAPTAGES : UN BILAN TOUJOURS MITIGÉ

NOMBRE DE PLANS
D'ACTION CAPTAGES
PRIORITAIRES ENGAGÉS

Bassin

Rhône-Méditerranée



Le niveau global d'engagement des plans d'action apparaît satisfaisant. À fin 2025, 228 plans sont engagés, soit 81 % des 281 plans d'action inscrits au SDAGE 2022 2027. Ce taux traduit une mobilisation importante, couvrant désormais la quasi-totalité des captages dits « Grenelle », historiquement les plus anciens.

Une efficacité questionnée

Toutefois, ce bilan globalement positif appelle à être nuancé. Il met en lumière un enjeu structurant : l'ancienneté des plans d'action engagés, dont l'âge moyen atteint environ dix ans. Cette durée s'accompagne trop souvent d'un manque de révision régulière, limitant leur capacité à produire des effets durables sur la qualité de l'eau.

Consciente de cet enjeu, l'agence a engagé, en lien étroit avec les services de l'État, plusieurs chantiers visant à renforcer la pertinence et l'impact des plans d'action. Ces travaux, actuellement en cours, vont se poursuivre.

POINT DE VUE



Animatrice
captages
prioritaires au
Syndicat d'Eau
Potable Valloire
Galaure

**Rébecca
LAIGRET**

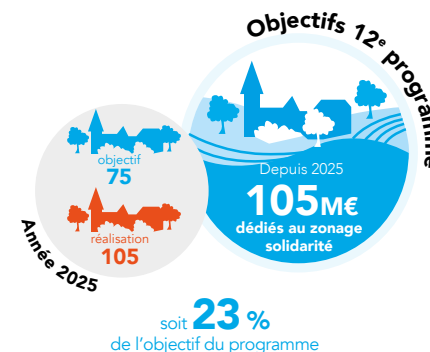
*Une eau meilleure
par l'évolution des
pratiques agricoles*

Sur notre territoire, plus de 2 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année à partir de quatre captages prioritaires afin d'alimenter plus de 27 000 habitants. Deux d'entre eux sont problématiques avec la présence diffuse de nitrates et de pesticides, sans toutefois dépasser les seuils réglementaires. Afin de lutter contre ces pollutions, le Syndicat accompagne la structuration de trois filières agricoles à faibles intrants : la luzerne, les légumineuses et le méteil. Des essais agronomiques ont été conduits. L'agence de l'eau soutient à 70 % ces dépenses engagées.

Parallèlement, le Syndicat a engagé depuis les années 2010 des actions expérimentales et de sensibilisation pour encourager les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses, telles que le maintien de couverts végétaux, le désherbage mécanique et la réduction du travail du sol. Il les accompagne sur 3 ans notamment par un financement à hauteur de 3 000 euros par an sous forme de fournitures, de prestations et d'aide directe à l'hectare.

UNE DEMANDE SOUTENUE DES TERRITOIRES DÉFAVORISÉS

AIDES DÉDIÉES AU ZONAGE
SOLIDARITÉ (EN M€)



Le renforcement du soutien de l'agence de l'eau envers les collectivités disposant de ressources financières limitées est essentiel pour les accompagner dans une gestion durable de l'eau. En 2025, les demandes de ces territoires ont été nombreuses : l'agence a ainsi attribué 105 M€ d'aides, dépassant largement l'objectif annuel fixé à 75 M€. Ceci souligne la volonté de l'agence d'accompagner l'effort de ces territoires dans l'adaptation au changement climatique.



POINT DE VUE



Vice-président
en charge de
l'eau et de
l'assainissement
à la
Communauté
de communes
du Pays de Lure

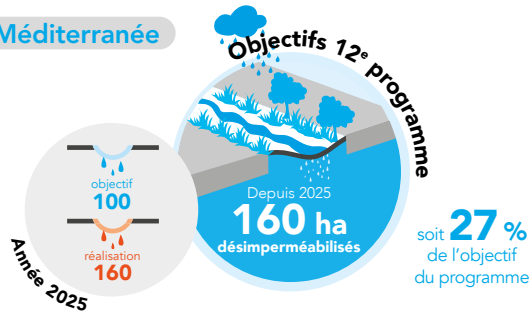
Joël HACQUARD

*Un contrat Eau et climat
pour un territoire plus
résilient*

Notre territoire subit les effets du changement climatique : disparition de l'enneigement, évaporation accrue des étangs et baisse du niveau des rivières en été. Face à ces bouleversements et à leurs conséquences, nous avons signé en 2025 un contrat Eau et climat avec l'agence de l'eau pour la période 2025-2027. Cet engagement prévoit 7,5 millions d'euros d'investissements, financés à 70 % par l'agence de l'eau, pour préserver la ressource, restaurer les milieux aquatiques et réduire les pollutions. À Vy-lès-Lure, nous avons déjà engagé le renouvellement de près de trois kilomètres de canalisations, ainsi que la construction d'une nouvelle station d'épuration en remplacement de l'équipement devenu obsolète. En 2026, le réservoir de Saint-Germain sera à son tour démolé puis reconstruit. Enfin, des parcours pédagogiques et des visites de rivières reméandrées seront proposés afin de sensibiliser les habitants.

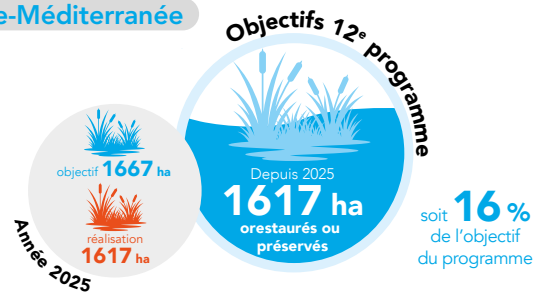
SURFACES DÉSIMPÉRMÉABILISÉES
AIDÉES (HA)

Bassin
Rhône-Méditerranée



SURFACES DE ZONES HUMIDES RESTAURÉES
OU PRÉSERVÉES AIDÉES (HA)

Bassin
Rhône-Méditerranée



FAIRE DES SOLS UN LEVIER D'ACTION
FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Laisser l'eau s'infiltrer dans les sols dans les espaces urbains, la retenir en ralentissant les écoulements dans les sols agricoles pour garder l'humidité nécessaire aux végétaux, favoriser la recharge des nappes et préserver les fonctions des milieux humides... autant de démarches qui contribuent à la résilience des territoires aux épisodes de sécheresse ou de fortes pluies, en ville comme en milieu rural. L'agence de l'eau en a fait un axe fort de son 12^e programme.

La ville perméable gagne du terrain,
notamment dans les métropoles

En 2025, avec 160 ha de surface déconnectée des réseaux pour que les eaux pluviales s'infiltrent dans le sol, l'objectif annuel a été largement dépassé, poursuivant la dynamique croissante initiée au 11^e programme. L'agence a apporté plus de 40 M€ d'aides pour gérer les eaux pluviales à la source, une enveloppe

qui a quadruplé, comparé au début du 11^e programme. Désimperméabiliser les sols est une démarche toujours en croissance, notamment dans les métropoles, Lyon, Marseille et Grenoble en tête.



Préservation et restauration
des zones humides : un bilan
encourageant

En 2025, 1617 ha de surface de zones humides restaurées ou préservées ont été accompagnés, dont 847 ha de zones humides dégradées restaurées et 770 ha acquis, traduisant un bon démarrage du programme, proche de la cible fixée à 1667 ha. Ce résultat s'appuie notamment sur une opération

d'ampleur en Région Sud : la reconnexion hydraulique de l'étang de Bolmon à l'étang de Berre permettant de réactiver les circulations d'eau au sein du milieu, ce qui couvre 578 ha. La mobilisation d'opérateurs historiques (Conservatoire du Littoral, Tour du Valat, CEN...) contribue aussi fortement aux avancées sur cette thématique. La dynamique est appelée à se poursuivre, portée par l'élaboration de plans de gestion stratégique des zones humides (PGSZH), et d'actions ciblées dans le cadre d'accords-cadres passés avec différents opérateurs

POINT DE VUE

Maire de Romans-sur-Isère

Marie-Hélène THORAVAL

Cours d'école transformées en îlots de fraîcheur

En 2025, nous avons lancé un ambitieux programme de renaturation de nos établissements scolaires, avec l'objectif de désimperméabiliser une vingtaine de cours d'école. Deux sites seront réaménagés chaque année afin de créer des espaces plus frais, plus agréables à vivre et plus respectueux de l'environnement. Le premier chantier a été engagé à l'école Jean Rostand. Ce projet a été construit en concertation avec les équipes pédagogiques, les élèves et leurs familles, afin d'adapter les aménagements aux usages et aux besoins de chacun.

Soutenue à 70 % par l'agence de l'eau, cette opération a permis de désimperméabiliser près des deux tiers des surfaces auparavant bitumées. Les revêtements minéraux ont laissé place à des sols perméables favorisant l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Une vingtaine d'arbres a également été plantée pour développer les zones d'ombre.

DES PROJETS D'ENVERGURE POUR RESTAURER LE RHÔNE



En 2025, l'agence de l'eau a accordé à nouveau, comme en 2024, plus de 14 millions d'euros pour soutenir financièrement des projets pour restaurer le fleuve Rhône : réinjection sédimentaire par EDF, projet de restauration du Chambon porté par la CNR, remise en eau de la lône de Jonage portée par le SYMALIM, marathon de la biodiversité porté par le syndicat du Haut-Rhône... Des projets d'envergure se réalisent et contribuent à améliorer l'état du fleuve et de ses milieux annexes.

Plan-Rhône Saône : un outil de planification partenariale pour 2022-2027

Le plan Rhône-Saône est une stratégie partagée entre l'État et ses opérateurs (agence de l'eau, VNF, CNR, EDF et les 4 régions de l'axe (région Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, région Sud, région Occitanie). Il a vu le jour à la

suite des inondations graves du Rhône de 2002 et 2003 qui ont rappelé la nécessité d'une politique commune à l'échelle du fleuve axée sur la cohérence et la solidarité de bassin.

Le volet « Eau et biodiversité » est très dynamique. Fin 2025, la consommation financière dépasse 77 % des 125 M€ prévus initialement sur ce volet piloté par l'agence de l'eau.

Depuis 2022, l'agence a apporté 52,9 M€ d'aides pour des projets répondant aux objectifs du Plan Rhône-Saône sur ce volet.

Le volet « Éducation et projets de territoires » qui comprend notamment les actions en faveur de la culture du fleuve est également très actif (63 % d'avancement, 78 projets). L'agence de l'eau a contribué au financement de ces projets à hauteur de 4,5 M€, en complément du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Cela concerne des projets destinés à un public scolaire et adulte, riverains du fleuve.

Plan Rhône-Saône 2022-2027 en chiffres clés

- **10 passes à poissons** restaurées
- **7 sites restaurés** pour 17 km de fleuve
- **L'amélioration de la connaissance** au service des gestionnaires (Rhoneco 24-28, OSR 24-27) et qui monte en puissance sur la Saône
- **254 ha** de zones humides acquises ou restaurées

Une stratégie pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes de l'axe Rhône

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) progressent continuellement, le fleuve Rhône n'est pas épargné, favorisées par des phénomènes naturels (flux d'eau, d'air, animaux migrateurs, crues, érosions de berges, évolutions climatiques...) et les activités humaines liées au fleuve (introduction accidentelle, flux de personnes et de marchandises, artificialisation des milieux, endiguements, altérations des berges et des zones humides, ...). Elles sont l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité. Ces espèces exotiques envahissantes modifient durablement les milieux, fragilisent les écosystèmes, menacent les espèces indigènes et compromettent la conduite des activités humaines. Leur capacité de développement rapide au détriment des autres espèces nécessite d'agir. Face à ce constat, les partenaires du plan Rhône-Saône ont souhaité se doter d'un cadre commun pour structurer et coordonner les actions de lutte menées à l'échelle de l'axe Rhône. Élaborée en concertation, rédigée et animée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), la stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes est mise en œuvre avec le soutien financier de l'Union européenne et l'accompagnement de l'agence de l'eau. La mobilisation forte des partenaires du Plan Rhône-Saône (Régions, VNF, CNR, EDF), mais aussi de nombreux gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoires d'espaces naturels, syndicats de rivières, collectivités territoriales...), a été déterminante pour l'aboutissement de ce travail collectif.

L'objectif est d'apporter des solutions concrètes pour préserver la biodiversité, améliorer les capacités de résistance et de résilience des milieux aquatiques et rivulaires et maintenir les services écosystémiques rendus par ces milieux.

Retrouvez la stratégie sur www.eaurmc.fr/debitsdurhone



Chiffres

14,4 M€

d'aides de l'agence investis en 2025 pour accompagner des projets de restauration du fleuve Rhône, dans le cadre du programme de mesure du SDAGE et du plan Rhône-Saône : toujours une belle dynamique de projet.

4 km
de cours d'eau restaurés

68,5 ha
de zones humides acquises ou restaurées

POINT DE VUE



Directeur de projets environnementaux à la CNR

Christophe MOIROUD

Une passe à poissons inspirée par la nature

Au cœur de la Réserve naturelle nationale du Haut-Rhône, les poissons peuvent, depuis février 2025, contourner le seuil des Molottes grâce à un ouvrage de franchissement aménagé en rive gauche du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon. Conçu selon les principes des solutions fondées sur la nature, cet aménagement recrée les dynamiques des écosystèmes fluviaux sans recourir à des matériaux exogènes. Le projet a permis la création d'un bras secondaire reliant le chenal principal du fleuve à la lône de la Fronde, grâce à l'effacement de l'ancienne prise d'eau en béton armé. Le débit transitant par cette lône a ainsi été fortement renforcé : il est passé d'environ 2 à 8 m³/s en période d'étiage. Les premiers suivis piscicoles témoignent déjà d'une fréquentation importante du site par les poissons, en diversité et classe d'âge. Au-delà de son soutien financier à hauteur de 40 %, l'agence de l'eau nous a accompagnés tout au long du projet. Aux côtés de la Dreal et de l'Office français de la biodiversité, elle nous a poussés à imaginer une solution fondée sur la nature et décarbonée, sans béton ni acier.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : TOUJOURS EN 1^E LIGNE DES FINANCEMENTS EN CORSE

Les aides attribuées aux territoires du zonage de solidarité pour la remise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement représentent le premier poste de financement en Corse, avec 9,2 M€ attribués.

En 2025, elles ont représenté plus de 71 % des aides attribuées. Les projets sont généralement aidés à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et le plan de financement est complété par la Collectivité de Corse, pour atteindre 80 à 90 % d'aides publiques.

Les besoins dans le domaine de l'eau potable restent élevés

Ils représentent 42 % des aides attribuées par l'agence de l'eau. En 2025, 7 schémas directeurs, diagnostics ont été accompagnés, ainsi que 15 projets de travaux (réhabilitation de réseaux, pose de compteurs, recherche d'eau...). Ces projets doivent générer environ 300000 m³ d'économies d'eau après réalisation des travaux.

L'agence de l'eau accompagne également le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP), assuré par la Collectivité de Corse.

23 projets ont été aidés au titre de la **lutte contre les pollutions**, pour près de 5,9 M€ (48 % des aides totales). Ces projets concernent des schémas directeurs et mises à jour de zonages (7), ainsi que la réhabilitation de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, dont 5 études d'opportunité pour mettre en place de la réutilisation des eaux usées traitées.

Le service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) assuré par l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse est également aidé par l'agence de l'eau.



Bilan 2025 en faveur des milieux aquatiques en Corse

En matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques, 12 dossiers ont été accompagnés au cours de l'année. L'agence de l'eau a notamment poursuivi son appui aux EPCI à travers des études visant à préciser les conditions d'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Ces démarches structurantes ont vocation à déboucher concrètement sur des actions de restauration des cours d'eau.

Cet accompagnement s'inscrit en complémentarité avec le service d'assistance technique pour les milieux aquatiques (SATEMA) de la Collectivité de Corse, qui soutient les collectivités dans la conduite de leurs projets, en lien étroit avec l'agence de l'eau qui en assure le financement.

En 2025, l'agence a également contribué à la finalisation du Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) en

Corse, ainsi qu'à la restauration de la continuité écologique sur le fleuve Golo. Ces travaux constituent une avancée importante pour favoriser la circulation des espèces, notamment l'anguille et la truite, en facilitant leur montaison et leur dévalaison, tout en améliorant le transit naturel des sédiments.

Parallèlement, l'agence a poursuivi son soutien au Conservatoire du littoral de Corse pour l'élaboration du plan de gestion multi-sites de Palu-Gradugine et du Travu, contribuant ainsi à la préservation durable de ces espaces sensibles.

La protection de l'herbier de Posidonie a également fait l'objet d'une attention particulière, avec l'accompagnement d'études complémentaires en vue de la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) dans la baie de Campomoro, portée par la commune de Belvédère-Campomoro.

Suite aux tempêtes Ciaran et Domingos de novembre 2023, l'agence s'est mobilisée pour financer des travaux post-crués au bénéfice des communautés de communes Celavu-Prunelli et Spelunca-Liamone, participant ainsi à la remise en état des milieux impactés.

Enfin, l'agence de l'eau a contribué en 2025 aux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) pilotés par la Collectivité de Corse, notamment au Cap Corse, pour le lancement de l'étude définissant les volumes prélevables (lire le Point de vue), ainsi que dans le Baracci, pour la définition de son périmètre.

POINT DE VUE



Patrick SANGUINETTI

Président de la Communauté de communes du Cap Corse

Le 1^{er} PTGE de Corse sur les rails

Le lancement du premier Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse marque une étape importante pour le Cap Corse et, plus largement, pour l'avenir de notre île. Notre territoire est particulièrement exposé à la raréfaction de la ressource et aux conséquences du changement climatique. Face à ces enjeux, nous avons choisi d'agir avec méthode, pragmatisme et ambition. Un diagnostic précis a été réalisé et a permis d'aboutir à un plan d'action adopté fin 2025. Quatre priorités structurent ce PTGE. La première concerne la sobriété et l'amélioration des rendements des réseaux grâce à un vaste programme de travaux. La deuxième vise à mieux connaître l'hydrologie de nos principaux cours d'eau, via une étude qui sera lancée dès 2026. La troisième porte sur l'interconnexion des réseaux et la création de réserves d'eau entre plusieurs communes. Enfin, nous étudierons des possibilités de Réutilisation des eaux usées traitées (Réut). Ce projet collectif doit nous permettre de sécuriser durablement l'accès à l'eau pour nos communes.

Chiffres

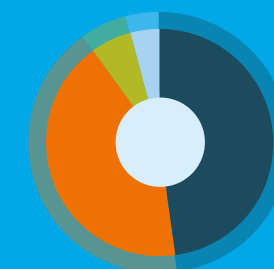
12,9 M€

d'aides concernant 68 projets ont été attribués par l'agence de l'eau en 2025 pour le bassin de Corse, dont environ 266000 € correspondant à des études générales, des projets de recherche et développement ou l'aide à l'international.

Par grandes thématiques la répartition des aides attribuées est la suivante :

- Stations d'épuration : **4,3 M€**
- Réseaux d'assainissement : **1,0 M€**
- Désimperméabilisation : **0,1 M€**
- Eau potable et gestion quantitative de la ressource : **5,3 M€**
- Protection et restauration des milieux : **0,8 M€**
- Animation, communication, assistance technique : **0,5 M€**

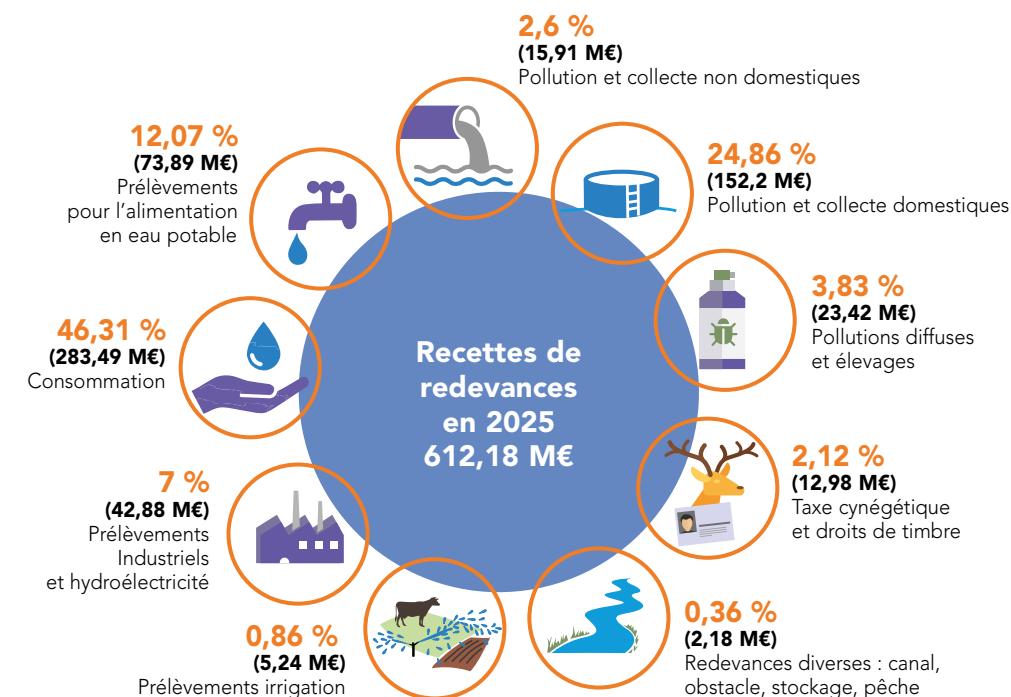
À noter que l'agence a également instruit deux dossiers d'aides au titre du fonds vert biodiversité, dont elle a géré une partie des crédits pour le compte de l'État, à hauteur de 120 738 €.



- Pollution
- Eau potable et gestion quantitative de la ressource
- Protection et restauration des milieux
- Gouvernance

LES REDEVANCES

UNE JUSTICE FISCALE ÉTROITEMENT CONTRÔLÉE



Depuis sa création il y a 60 ans, l'agence de l'eau applique le principe du pollueur et préleveur d'eau/payeur.

Ainsi, tous les usagers de l'eau paient une redevance qui constitue l'unique source de revenus de l'agence de l'eau, essentiellement utilisée pour financer les actions des maîtres d'ouvrage en faveur de l'eau. C'est un modèle économique unique et autonome.

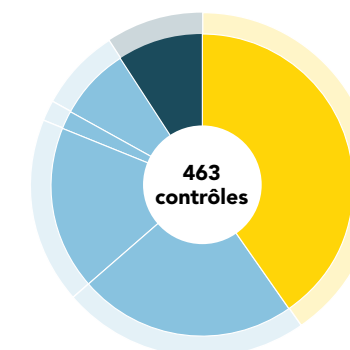
La justice fiscale est une priorité de l'agence de l'eau. Pour y répondre, l'activité de contrôle fiscal est un impératif. Il poursuit quatre finalités: la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la nécessité d'assurer les recettes dont l'agence a besoin pour financer les porteurs de projets. Le contrôle fiscal permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts environnementaux dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux aquatiques.

Chiffres

612,18 M€
de recettes
de redevances
émises en 2025.

98 %
des redevables
ont choisi la télé-déclaration
en 2025.

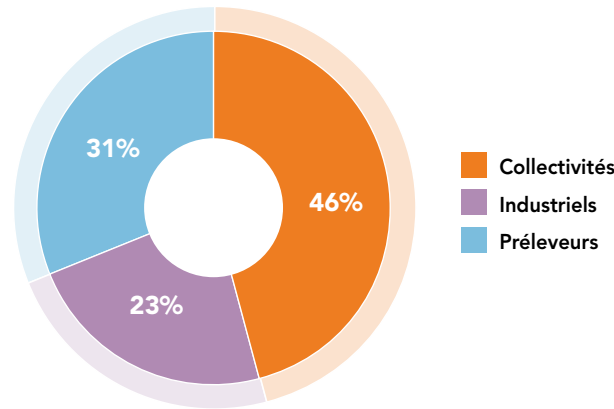
463
contrôles fiscaux
ont été menés à terme en 2024
pour un remboursement de
0,16 M€ et un redressement de
0,86 M€.



- 187 contrôles sur la pollution et collecte domestiques
- 234 contrôles sur les prélèvements (108 collectivités, 81 irrigations et canaux, 9 installations hydroélectriques et 36 industries)
- 42 contrôles sur la pollution et collecte industrielles

130 contrôles métrologiques ont été réalisés en 2025 pour fiabiliser les assiettes de redevance

60 contrôles concernent l'autosurveillance des stations d'épuration urbaines (46 %), 30 les redevances de pollution industrielle (23 %) et 40 les redevances pour prélèvement d'eau (31 %).



Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés en l'absence de comptage par les collectivités, les industriels, les irrigants et les canaux,
- diagnostics de fonctionnement des dispositifs de comptage existants,
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels,
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédités COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.

5 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont fait l'objet en 2025 d'un renouvellement de leur habilitation pour réaliser les contrôles sur site des dispositifs d'autosurveillance au titre du suivi régulier des rejets, ce qui porte le nombre total d'organismes habilités à 30 sur cette thématique.

4 organismes ont également bénéficié d'une mise à jour de leur habilitation (3 renouvellements + 1 nouvelle habilitation) pour réaliser les diagnostics sur site des dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel, ce qui porte le total à 19 organismes habilités sur cette thématique.

260 manuels d'autosurveillance de systèmes d'assainissement urbains de plus de 2000 équivalents-habitants ont été reçus en 2025. 85 ne satisfaisaient pas les

Réforme des redevances : clarté et stabilité sur la facture d'eau

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances a apporté des changements significatifs dans la présentation de la facture d'eau des abonnés.

Les anciennes redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ont laissé place à de nouvelles redevances, traduisant une modernisation du cadre législatif issu de la loi de finances 2024. Dans un souci de lisibilité accrue, l'ensemble des lignes relatives à l'agence de l'eau — qu'il s'agisse de la redevance consommation acquittée par les abonnés ou des suppléments de prix liés aux redevances pour performance et prélèvement — sont désormais regroupées au sein d'une unique rubrique « organismes publics ». Cette évolution répond à un objectif clair : offrir davantage de transparence aux usagers.

Pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les instances de bassin ont fait le choix d'assurer une stabilité fiscale. Le montant global lié aux redevances reste inchangé, le tarif cumulé des nouvelles redevances correspondant à la somme des deux anciennes.

prérequis (32,7 %), 4 ne comportaient que des modifications mineures (1,6 %), 50 venaient remplacer une version en attente d'expertise (19,2 %), 121 correspondaient à de nouveaux manuels d'autosurveillance (MAS) à expertiser (46,5 %).

155 manuels ont été expertisés, 96 % ont nécessité des demandes de compléments et 42 % ont dû faire l'objet de modifications.

Enfin, 2 nouveaux industriels ont reçu leur agrément pour que leur redevance de pollution soit calculée selon le régime du suivi régulier des rejets (SRR), portant le nombre total d'industriels agréés à 207 (153 obligatoires et 54 volontaires).

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 1772 collectivités gèrent 4756 réseaux d'eau potable.

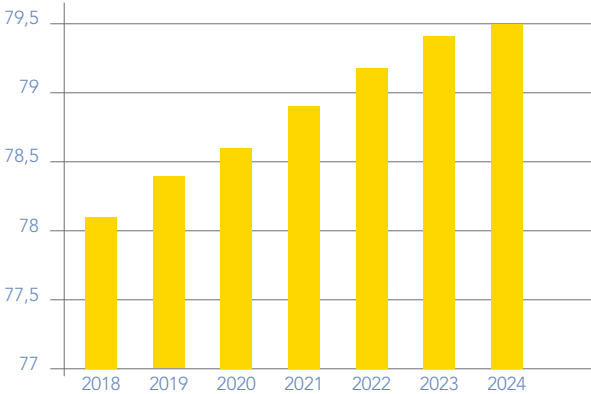
La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 95,7 % des collectivités

4553 réseaux d'eau potable déclarent un bon niveau de connaissance.

Le rendement moyen déclaré est de 79,5 %

1093 réseaux ont un rendement insuffisant, c'est-à-dire inférieur au rendement cible réglementaire, défini en fonction de la densité de population, en moyenne de 70 %. Les réseaux n'atteignant pas ce seuil affichent un rendement moyen de 68,4 %. Parmi ceux-ci, 532 n'ont pas de plan d'action pour la

Évolution du rendement moyen pondéré* sur la période 2018 – 2024



*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus

résorption des fuites, dont 308 disposent encore d'un délai pour le réaliser. 53 communes faisant l'objet d'un arrêté préfectoral autorisant une facturation au forfait sont dispensées du calcul du rendement.

91,1 % des réseaux (en nombre de réseau) sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable. Ils étaient 85 % en 2019.

En application de l'article L.213-10-9 du code de l'environnement, la redevance pour les prélèvements destinés à l'« alimentation en eau potable » a été doublée pour 421 réseaux ayant un rendement inférieur à la cible et n'ayant pas établi un plan d'action, ce qui représente un montant de majoration total de 1,70 M€.



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Le Chassezac dans les Monts d'Ardèche

PLUS DE LA MOITIÉ DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE COUVERTE PAR UN SAGE

En 2025, sur le bassin Rhône-Méditerranée, 3 nouveaux périmètres de SAGE ont été arrêtés par les préfets. Ils concernent le bassin de l'Argens (83), le bassin de l'Or (34) et le bassin de l'Yzeron Garon (69). Les commissions locales de l'eau (CLE) doivent désormais être installées sur ces périmètres.

Le projet de SAGE unique sur les bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude, du Fresquel, et de la Basse Vallée de l'Aude a été examiné par le comité d'agrément lors de sa séance du 28 novembre 2025. Celui-ci est au stade de l'émergence car il n'a pas encore été approuvé par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, en 2025, 9 SAGE sont engagés dans une procédure de révision, pour intégrer de nouveaux enjeux tels que l'adaptation au changement climatique et l'avancée des différents travaux sur leurs territoires. Le projet de SAGE révisé du bassin versant de la Drôme a reçu un avis favorable du comité d'agrément en octobre 2025.

Les périmètres de SAGE couvrent en 2025 environ 55 % de la superficie du bassin Rhône-Méditerranée. Cependant, les différentes régions du bassin sont inégalement couvertes : la région Occitanie est couverte à 93 % tandis que la région Bourgogne-Franche-Comté n'est concernée que pour 25 % de sa superficie. 12 % du bassin de Corse est couvert avec 2 SAGE.



L'Aygues (84)

Chiffres

39 SAGE
approuvés
au total sur les bassins
Rhône-Méditerranée et de Corse,
et 3 en cours d'élaboration.

3 nouveaux
périmètres de SAGE
installés en 2025 sur le bassin
Rhône-Méditerranée.

1 SAGE
en émergence
sur le bassin Rhône-Méditerranée.

19 EPTB et
21 EPAGE
sur le bassin Rhône-Méditerranée à
fin 2025.

1 réunion des
Présidents de CLE
des bassins Rhône-Méditerranée et
de Corse organisée en décembre
2025.

État d'avancement des SAGE

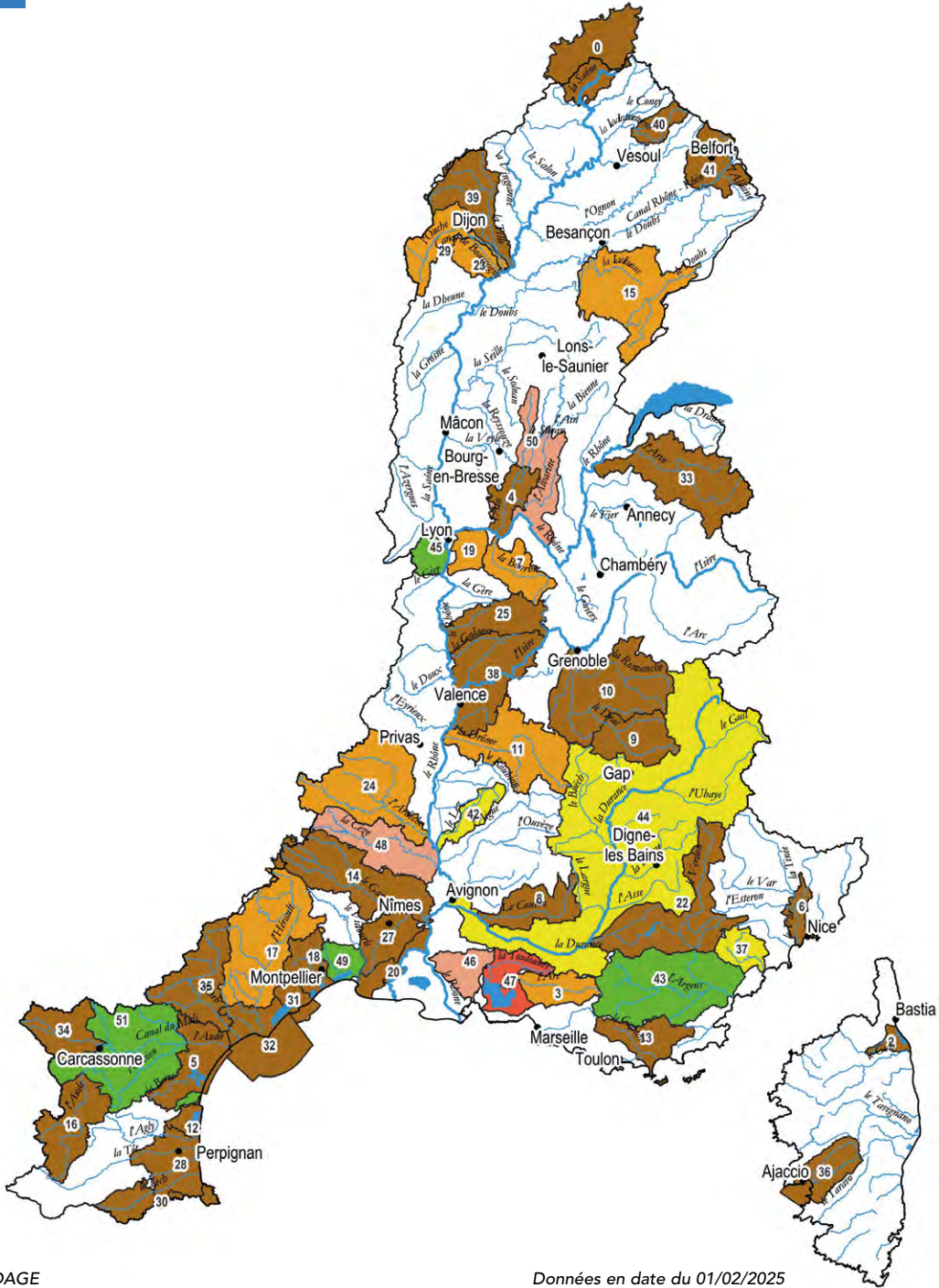
(fin 2025)

Source des données : GEST'EAU

- En émergence
- Périmètre approuvé, CLE en cours de
- En cours d'élaboration
- Approuvé
- Approuvé en cours de révision
- SAGE nécessaire non démarré

- 0 - Nappe des Grès du Trias Inférieur*
- 2 - Etang de Biguglia
- 3 - Arc provençal
- 4 - Basse vallée de l'Ain
- 5 - Basse vallée de l'Aude
- 6 - Nappe et Basse vallée du Var
- 7 - Bourbre
- 8 - Calavon-Coulon
- 9 - Drac amont
- 10 - Drac Romanche
- 11 - Drôme
- 12 - Etang de Salses-Leucate
- 13 - Gapeau*
- 14 - Gardons
- 15 - Haut Doubs, Haute-Loue
- 16 - Haute Vallée de l'Aude
- 17 - Hérault
- 18 - Lez, Mosson, Etangs Palavasiens
- 19 - Est Lyonnais
- 20 - Camargue gardoise
- 22 - Verdon
- 23 - Vouge
- 24 - Ardèche
- 25 - Bièvre - Liers - Valloire*
- 27 - Vistre - Nappes Vistrenque et Costières
- 28 - Nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon*
- 29 - Ouche*
- 30 - Tech-Albères
- 31 - Thau
- 32 - Nappe Astienne
- 33 - Arve*
- 34 - Fresquel*
- 35 - Orb-Libron*
- 36 - Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava
- 37 - Siagne*
- 38 - Bas Dauphiné Plaine de Valence*
- 39 - Tille*
- 40 - Nappe du Breuchin*
- 41 - Allan*
- 42 - Lez
- 43 - Argens*
- 44 - Durance*
- 45 - Yzeron-Garon*
- 46 - Crau*
- 47 - Etang de Berre et affluents*
- 48 - Cèze
- 49 - Or
- 50 - Ain aval et affluents
- 51 - Aude

* SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE



Données en date du 01/02/2025

À l'écoute des Présidents de CLE

Le 17 décembre 2025, une réunion des présidents de Commissions locales de l'eau (CLE) a fait l'objet de riches discussions. Outre le témoignage de l'association de la jeunesse pour l'eau et les réflexions sur la formation des élus, les échanges ont souligné l'intérêt de partager les retours d'expérience entre les CLE du bassin.

Cette réunion a également permis de recueillir les attentes des présidents de CLE vis-à-vis de la politique de l'eau.

Au niveau national, les présidents souhaitent disposer de moyens financiers à la hauteur des défis à relever dans le domaine de l'eau. Ils plaident pour une meilleure reconnaissance de la CLE comme instance politique de référence, et du bassin versant comme l'échelle de gestion pertinente. Ils soulignent la nécessité de simplifier les procédures pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions portés par les CLE.

Au niveau du bassin, les échanges ont souligné le besoin de pérenniser la concertation multi-usages et la co-construction des stratégies pour engager les usagers dans la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Il a été souligné l'importance des consultations sur les grands enjeux de l'eau conduites de fin 2024 à mi 2025, des ateliers des commissions géographiques organisés en octobre 2025 et de la réunion des présidents de CLE pour construire un SDAGE 2028-2033 en lien avec les acteurs locaux. Les présidents ont réaffirmé l'enjeu de renforcer la place de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement des territoires, point qui fera l'objet d'une disposition dédiée dans le SDAGE 2028-2033. Il a été évoqué la nécessité d'adapter les mesures de gestion retenues par les CLE aux spécificités de chaque territoire. Enfin, les présidents ont exprimé un besoin d'accompagnement pour affiner la connaissance des prélèvements, préalable indispensable aux démarches de Projet de territoire pour la gestion de l'eau et à la définition de trajectoires de sobriété.

POINT DE VUE

présidente de l'Établissement public territorial de bassin versant de l'Isère

Annick CRESSENS

Un EPTB à l'échelle du bassin versant de l'Isère

À l'issue d'une longue démarche de concertation auprès des syndicats de rivière, des départements, des intercommunalités exerçant des compétences du grand cycle de l'eau, l'ETPB Isère a été officiellement créé le 1^{er} janvier 2025. Face aux effets du changement climatique, il vise à faciliter la coordination des politiques publiques de l'eau à l'échelle des 12000 km² du bassin versant de l'Isère et de ses affluents. Conçu comme un lieu de dialogue et de coopération, ce nouvel outil de gouvernance veille à la cohérence des actions, notamment en matière de prévention des inondations, de gestion de la ressource en eau, de transport sédimentaire, ainsi que de restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Dans cette perspective, nous avons signé en juillet 2025 un accord-cadre avec l'agence de l'eau dans le cadre de son 12^e programme d'intervention. Cet engagement nous permet de co-construire une vision stratégique du bassin versant, conciliant besoins en eau et préservation des milieux, tout en bénéficiant de financement pour soutenir nos études et nos projets.



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

AGIR DANS UN MONDE EN CRISE

Avec 75 projets financés, l'année 2025 amorce très favorablement l'entrée de l'action internationale de l'agence de l'eau dans son nouveau programme d'intervention.

Mieux dotée car indexée à hauteur de 1 % sur les redevances perçues par l'agence, le programme d'action internationale permet d'intervenir en faveur de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, ainsi que pour le déploiement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Parmi la grande diversité des pays accompagnés par l'agence, 3 territoires sur les 28 se distinguent par l'intensité des partenariats : Madagascar, le Sénégal et le Togo. D'une part, du fait des relations historiques que l'agence entretient avec eux, d'autre part, en raison des enjeux locaux de l'accès à l'eau pour les populations.

À **Madagascar** par exemple, l'accès à l'eau est préoccupant. Les difficultés d'investissements s'ajoutent à la raréfaction de la ressource et à la croissance démographique. En 2025, les coupures d'eau récurrentes dans les quartiers populaires des centres urbains ont été à l'origine d'une révolte citoyenne, menant à la mise en place d'un gouvernement de transition qui place l'accès à l'eau et aux services essentiels au 1^{er} rang de ses priorités.

Dans les **pays du Maghreb**, les politiques publiques se tournent vers les ressources non conventionnelles. En Tunisie comme au Maroc, les unités de dessalement dans la zone littorale et la réutilisation des eaux usées traitées dynamisent le secteur de l'assainissement, comme outil de production au service de la souveraineté alimentaire des territoires.

Face à l'intensification des crises climatiques et au recul de l'aide publique au développement international, les coopérations décentralisées doivent trouver leur voie. Grâce à des échanges à taille humaine et des réalisations parfois modestes mais toujours utiles, elles privilégient la réciprocité des compétences au service des territoires, de la ressource et des populations.

Signature d'un partenariat stratégique avec Madagascar (2025-2030)

Le 15 septembre dernier à Madagascar, Nicolas Murlon, directeur général de l'agence de l'eau, et Luciano Elhy de Princy Andriavelojoana Nirina, directeur général de l'autorité nationale de l'eau et de l'assainissement malgache, ont renouvelé leur engagement pour la période 2025-2030. Fort de 15 ans de collaboration, ce nouveau partenariat formalise une coopération institutionnelle, technique et scientifique axée sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique. Il vise à intensifier la coopération décentralisée entre des collectivités françaises et malgaches et à renforcer le partage d'expériences pour garantir un accès durable à l'eau et à l'assainissement.

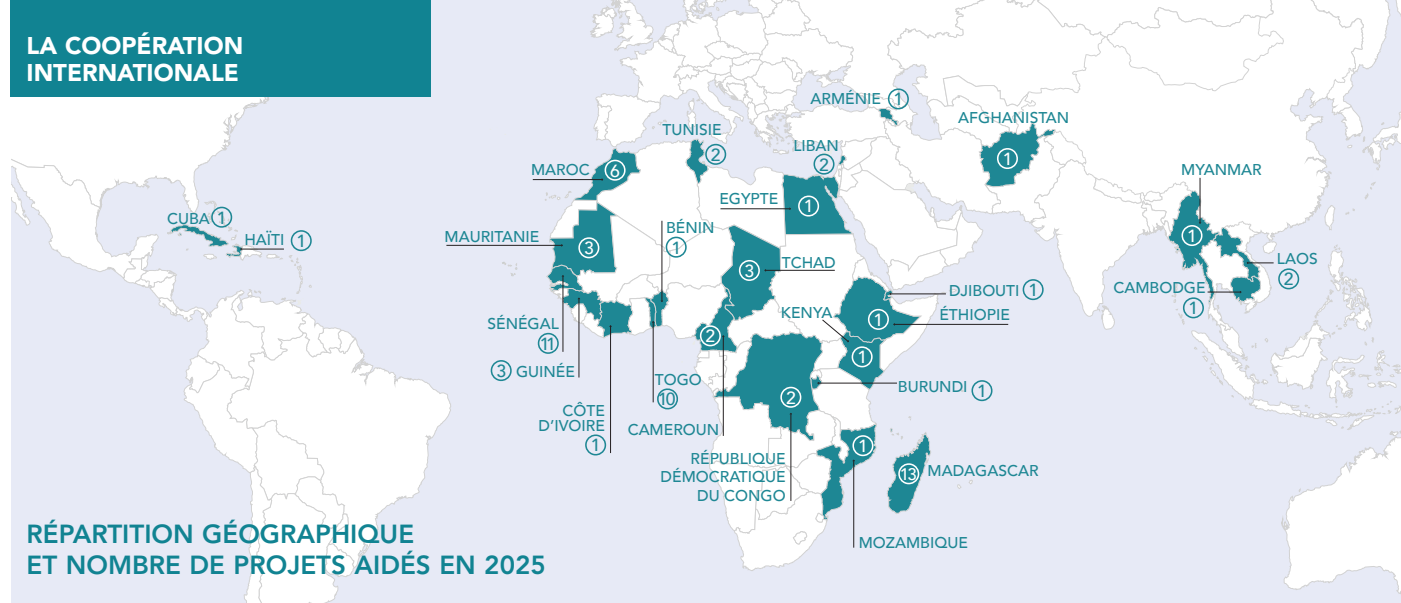
Chiffres

75 projets solidaires soutenus par l'agence en 2025 (58 en 2024).

6,18 M€ d'aides accordés en 2025.

28 pays bénéficiaires de projets de solidarité financés par l'agence.





L'agence de l'eau accorde jusqu'à 70 % de subvention pour les actions de sensibilisation à l'hygiène qui sont menées vers les populations.

POINT DE VUE



Clare HART

Vice-Présidente déléguée au Rayonnement international et à la Coopération européenne Montpellier Méditerranée Métropole

Initiatives communes hors frontières

En 2025, la coopération décentralisée portée par la Métropole de Montpellier a confirmé son engagement en faveur d'une gestion durable et solidaire de l'eau. Aux côtés de l'agence de l'eau, nous partageons une même ambition : préserver la ressource, accompagner les territoires et renforcer la résilience face aux défis climatiques.

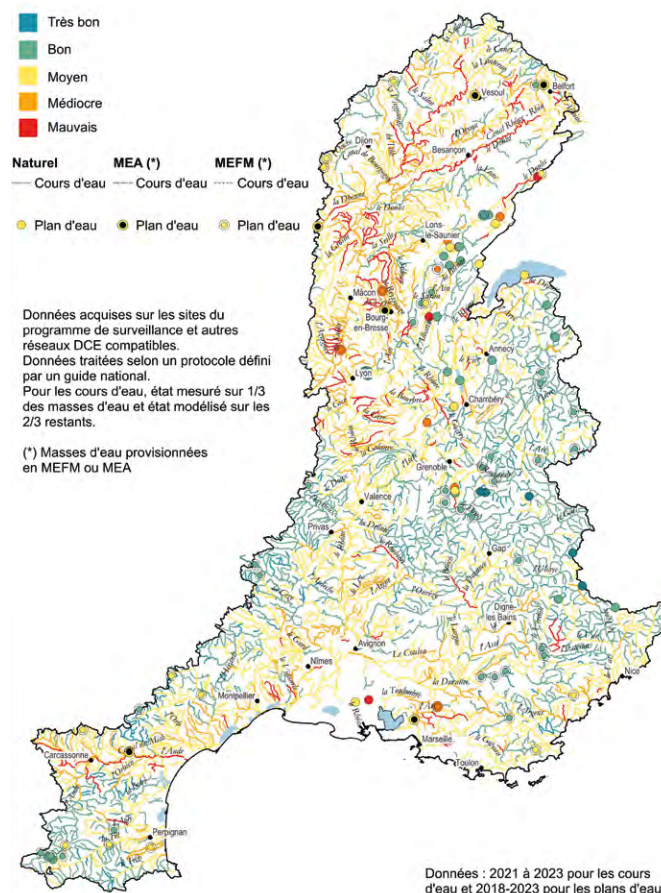
Au Maroc, dans la vallée de l'Arghen, nous soutenons l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à travers la recharge de la nappe phréatique, la maintenance des infrastructures et la sensibilisation des populations. En Mauritanie, le projet de Nouakchott (2025-2029) vise à mettre en place une station de traitement des boues et soutenir les associations de vidangeurs mécanisés, à Kiffa un important programme FICOL pour améliorer l'accès à l'eau. Au Sénégal, dans la région du Sine à Fatick, l'extension du réseau d'assainissement favorise la valorisation agricole des eaux usées traitées. Enfin, en partenariat avec l'agence de l'eau, un appel à projets dédié aux acteurs d'Occitanie, soutiendra le développement de programmes liés à l'eau, à l'assainissement et à la préservation de la ressource. Ces partenariats font de l'eau un levier de développement, de justice sociale et de coopération internationale, en cohérence avec l'ODD 6 des Nations Unies.

LA CONNAISSANCE



Carpe commune dans la rivière Lez

ÉTAT ÉCOLOGIQUE des masses d'eau, cours d'eau, plans d'eau du bassin Rhône-Méditerranée



L'état des lieux dresse un diagnostic des activités humaines et de leurs impacts sur les eaux. Réalisé tous les 6 ans, il évalue l'état écologique, chimique et quantitatif de plus de 3000 masses d'eau à partir de données de surveillance des milieux aquatiques et littoraux et des eaux souterraines et, lorsque celles-ci manquent, d'estimations basées sur les pressions exercées par les activités humaines.

Chiffres

7,11 millions
d'analyses sur la
qualité des eaux
*produites par l'agence
(+ 13 % / 2024)*

959 662
analyses sur la qualité
des eaux *produites par
d'autres maîtres d'ouvrage avec
le soutien financier de l'agence
(+ 59 % / 2024)*

1 483
paramètres de qualité
des eaux analysés

Les eaux du bassin de Corse sont majoritairement en bon état mais les cours d'eau affichent une légère dégradation depuis l'évaluation réalisée pour le SDAGE 2022-2027 : leur état écologique baisse de 88 % à 82 %. Plusieurs paramètres peuvent expliquer cette évaluation en baisse. L'amélioration des connaissances permet de mieux mesurer les pressions morphologiques et les apports en nutriments. Par ailleurs, le changement climatique et plusieurs années de sécheresse ont affaibli les débits et la capacité de dilution des pollutions, impactant la biologie. L'état des eaux souterraines reste, quant à lui, stable avec 100 % en bon état chimique et 87 % en bon état quantitatif.

SOUTENIR LA RECHERCHE au service de l'action

L'agence de l'eau soutient chaque année l'acquisition de nouvelles connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent. Pour la première année du 12^e programme d'intervention, elle a mobilisé près de 4 M€ pour accompagner des projets de recherche et développement et des études afin d'améliorer la connaissance au service de la gestion de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Ces financements ont plus particulièrement porté sur les incidences du changement climatique et l'identification de mesures d'adaptation ainsi que sur les effets des pollutions chimiques et des altérations physiques (hydrologiques et morphologiques) sur les écosystèmes aquatiques. Enfin, l'agence de l'eau a renforcé l'intégration des sciences humaines, économiques et politiques dans des outils dédiés à la gouvernance de l'eau.

Renouvellement des accords-cadres de recherche : des partenariats essentiels pour éclairer les gestionnaires de l'eau

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau a approuvé le renouvellement de partenariats stratégiques avec les grands organismes et pôles de recherche. Ces accords-cadres, souvent démarrés il y a une vingtaine d'années, ont été signés avec l'INRAE, l'Ifremer, la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR) et le BRGM pour une nouvelle période de six ans (2025-2030).

Via ces partenariats, l'agence de l'eau contribue à la politique de recherche et développement en optimisant ses ressources financières. L'agence privilégie des études à finalité opérationnelle centrées sur les enjeux prioritaires des bassins hydrographiques, notamment les effets et l'adaptation au changement climatique, l'expérimentation de solutions fondées sur la nature ou de pratiques sobres en eau, et l'étude des polluants émergents.

Ces accords-cadres favorisent également l'intégration des sciences humaines aux processus de décision et approfondissent la connaissance des milieux spécifiques, tels que les rivières en tresses ou les lacs d'altitude. Ils font également le lien entre activités humaines et fonctionnement des milieux aquatiques. Cette collaboration scientifique se traduit par des actions de valorisation commune, à l'image de la journée consacrée à la mer.



Partenariat renouvelé entre l'agence de l'eau et INRAE

Chiffres

12
projets de recherche
nouvellement soutenus

40
études de
connaissance générale

Près de **4 M€**
engagés par l'agence
de l'eau en 2025

Journée mer: mieux connaître pour agir efficacement

Le 8 juillet 2025, la "Journée Mer", rendez-vous biennal de l'agence de l'eau, a réuni 130 participants autour des enjeux du milieu marin. Cette édition a permis d'exposer les priorités du 12^e programme d'intervention en Méditerranée, notamment lors d'une table ronde consacrée à la réduction de la pression de mouillage sur les habitats marins côtiers et à la restauration écologique, en présence des acteurs locaux. Les travaux de recherche présentés ont également montré l'intérêt de la technique d'ADN environnemental pour affiner la connaissance des milieux, particulièrement les fonds meubles et sableux. Peu considérés, ces milieux s'avèrent pourtant essentiels au bon fonctionnement de la Méditerranée. Les échanges ont réaffirmé l'urgence de protéger les habitats marins des mouillages des bateaux, tout en soulignant la nécessité de définir une politique de préservation ambitieuse des fonds sableux, soutenue par un effort de recherche scientifique accru.



Retrouvez les présentations sur www.eaurmc.fr (rubrique Événements passés)

Trois livrets pour des projets en phase avec les attentes des territoires

L'agence de l'eau enrichit sa collection « Eau & Connaissance » de trois nouveaux livrets dédiés à la thématique « Eau et Société ». Actrice et témoin de projets qui redéfinissent le rapport à l'eau des individus et de la société, l'agence de l'eau présente ici des initiatives innovantes, tant urbaines que rurales. À travers une interprétation sociologique, ces livrets livrent des enseignements transversaux pour inspirer d'autres territoires. Ils s'appuient sur des retours d'expérience — tels que la restauration de rivières ou la désimperméabilisation des sols — et donnent la parole aux acteurs qui habitent ces territoires et œuvrent pour leur aménagement:

- Tenir compte des usages et des attachements aux cours d'eau
- Utilité sociale et territoriale des projets liés à l'eau
- Regard sociologique sur la désimperméabilisation des sols

À retrouver sur la médiathèque du site internet www.eaurmc.fr



LA SENSIBILISATION



Lors du tournage du podcast "En Immersion" sur l'Argens

INFORMER, MOBILISER, RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

L'agence mène une communication active pour mieux faire connaître les enjeux de l'eau et de la biodiversité, partager les diagnostics, valoriser les maîtres d'ouvrages qui agissent, inspirer les décideurs, rendre visibles les résultats sur les territoires, animer le débat sur l'eau et favoriser le dialogue. Pour cela, l'agence déploie un large éventail d'actions de communication multi-cibles (collectivités, monde économique, associatif, scientifique mais aussi presse et grand public) et multi-canaux : magazine, plaquettes, blog Sauvons l'eau, réseaux sociaux, événements, inaugurations et remises de distinction « Rivières en bon état » ...

Eau & aménagement du territoire : production d'un film d'animation

L'agence de l'eau a produit un film pédagogique sur l'intégration de l'eau dans l'aménagement des territoires. En 4 minutes, ce film explique pourquoi et comment intégrer l'eau dès la conception des projets d'aménagement du territoire. Cette planification doit répondre à la fois au défi du changement climatique, à de nouvelles exigences (lutte contre l'étalement urbain, transition écologique, développement des mobilités durables...) et aux attentes des citoyens dont l'accès à la nature, aux loisirs et à un cadre de vie agréable, tout en aménageant un territoire attractif. Le film montre que l'eau peut être une alliée pour répondre à ces enjeux et doit donc être placée au cœur du projet de territoire.



➡ À retrouver sur www.eaurmc.fr

Plein phare sur le 12^e programme 2025-2030

Début 2025, l'agence a déployé un important dispositif de communication afin d'accompagner la mise en œuvre de son nouveau programme d'intervention sur les territoires. Cette mobilisation visait à informer les collectivités, les acteurs économiques et les associations sur les enjeux du 12^e programme ainsi que sur les opportunités de financement associées. Plusieurs supports pédagogiques ont été diffusés à cette occasion, dont la plaquette *L'essentiel* du 12^e programme.



Par ailleurs, six commissions géographiques, réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau, ont été organisées pour présenter le programme et favoriser les échanges autour des grandes priorités et orientations d'intervention, de l'évolution des redevances, des enveloppes financières et des modalités d'aide (taux et conditionnalités), ainsi que des contrats « Eau et climat ».

Sensibiliser le grand public

Face à l'attente sociétale d'information sur l'eau, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, l'agence communique auprès de la cible grand public que ce soit grâce à des opérations menées avec les 5 autres agences de l'eau (campagne active sur les réseaux sociaux En Immersion, production d'un podcast), ou en partenariat avec les acteurs de son bassin.

• 3^e saison du podcast « En Immersion » : près de 120 000 écoutes

Le podcast En Immersion produit par les agences de l'eau vise à sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux. Pour sa 3^{ème} saison, les journalistes Samia Basille et Antoine Couder partent à la rencontre de celles et ceux qui réinventent notre lien à l'eau et partagent les solutions pour préserver l'eau, la biodiversité et les écosystèmes, face aux effets du changement climatique sur les territoires. 12 épisodes ont été produits pour un nouveau récit aux quatre coins de la France : des marais salés aux vignes ardéchoises, en passant par les prairies de Moselle. Vignerons, éleveurs, citoyens, élus... tous racontent leur engagement pour préserver l'eau, la biodiversité et répondre aux effets du changement climatique.



• 350 jours d'exposition pour « L'eau source de vie »

2025 a vu la poursuite de la célébration des 60 ans de la loi sur l'eau de 1964 grâce à l'installation sur différents sites grand public de l'exposition photographique « L'eau, source de vie ». L'objectif : interpeller le plus grand nombre et apporter des clés de compréhension concernant les enjeux de l'eau grâce à 19 clichés légendés, des citations et des décryptages pédagogiques : « Qu'est-ce que le cycle de l'eau ? Quel est le rôle d'un captage ? Que signifie désimperméabiliser ? Pourquoi les zones humides sont indispensables ? ». Des grilles de la préfecture du Rhône à celles du centre nautique de Lyon au bord du Rhône, en passant par celles de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, cette exposition a aussi été déployée dans une dizaine de gares au niveau national dont celles de Lyon Part-Dieu et de Marseille Saint-Charles grâce à un partenariat avec Gares&Connexions. Au total, ce dispositif a permis près de 350 jours d'exposition.

• L'agence, partenaire de festivals grand public

La Ville de Lyon a choisi de célébrer tous les ans ses 2 fleuves avec le « Festival Entre Rhône et Saône ». En 2025, l'agence de l'eau a renouvelé son partenariat pour la 4^e édition.

Chiffres

5,2 M€ d'aides

ont été accordés pour des opérations de communication et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.

2 vagues de **6** commissions géographiques,

véritables forums de l'eau, ont été organisées en début d'année sur le lancement du 12^e programme et à l'automne en format ateliers sur l'élaboration du SDAGE 2028-2033. Elles ont permis de rassembler au total près de 2000 participants.

10 opérations auprès de la presse

menées par l'agence en 2025 générant **130 retombées**, dynamique en baisse comparé à 2024.

2 numéros

du magazine « Sauvons l'eau » et **3** lettres d'information diffusées à près de 10 000 abonnés.

18 400 abonnés

au compte LinkedIn de l'agence fin 2025 (+ 3400, comparé à 2024).

LES MOYENS

Dans les Gorges des Tines (74)

UNE AGENCE TOURNÉE VERS LE PROGRÈS SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET TECHNOLOGIQUE

Engagée dès 2018 avec l'acquisition de son premier véhicule 100 % électrique, l'agence a conduit une politique de verdissement progressive et structurée. Aujourd'hui, plus de 35 % de la flotte est électrifiée (hors véhicules utilitaires), tandis que la part du diesel est descendue sous les 10 %. Cette transition s'accompagne également d'une évolution des usages avec des formations à l'écoconduite et à l'usage des véhicules électriques. En outre, une infrastructure conséquente de recharge a été déployée avec 20 bornes installées sur les différents sites, et 6 nouvelles prévues en 2026, ainsi qu'une carte multi-fournisseurs permettant la recharge en mobilité.

Depuis 2022, l'agence intègre des clauses sociales et environnementales dans ses marchés. En 2025, 100 % des marchés supérieurs à 40 K€ comportaient des clauses environnementales, et 12 % incluaient une dimension sociale. Les clauses environnementales couvrent notamment la limitation des déplacements, la sobriété numérique ou le recours à des matériaux en réemploi dans le cadre de travaux de rénovation. Les clauses sociales, quant à elles, ont permis la réalisation de 3200 heures par des personnes bénéficiaires du dispositif de l'insertion par l'emploi dans le cadre de l'exécution des marchés de l'agence.

En 2025, l'agence a initié l'accompagnement à l'usage de l'IA par le biais de sessions qui ont permis de sensibiliser un tiers des effectifs, ainsi que des échanges au sein de GAIA, le Groupe des agences pour l'intelligence artificielle. La mise à disposition d'IA génératives permet à chacun de se familiariser avec les « grands modèles de langage ». Un appel à idées a par ailleurs permis d'engager des démarches collectives d'appropriation, dont une expérimentation autour de l'achat public assisté par IA.

Chiffres

Plafond d'ETPT* :
330,4 (évolution de -2 ETPT
par rapport à 2024)

* ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé.

Taux d'atteinte
du plafond d'ETPT :
99 % (stable
par rapport à 2024)

Budget formation :
24 994 €
(réalisé)

Focus sur le baromètre
de satisfaction 2025 :
une qualité de service reconnue
et des attentes en matière
d'information !

L'enquête de satisfaction menée tous les trois ans par l'agence auprès des redevables et bénéficiaires d'aides montre cette année que 84 % des interlocuteurs connaissent le rôle et les missions de l'agence. Plus des trois quarts des répondants sont satisfaits de l'écoute, de la disponibilité et de la compétence des agents de l'agence qui les accompagnent dans leurs démarches, chiffre en augmentation par rapport à 2022. Près de la moitié des répondants sont satisfaits des informations fournies sur le 12^{ème} programme et la réforme de la redevance, tous deux mis en place début 2025. Mais les attentes restent fortes pour faciliter l'accès aux informations.

Ce baromètre s'inscrit dans la démarche qualité certifiée ISO 9001 : 2015 de l'agence de l'eau.

POINT DE VUE



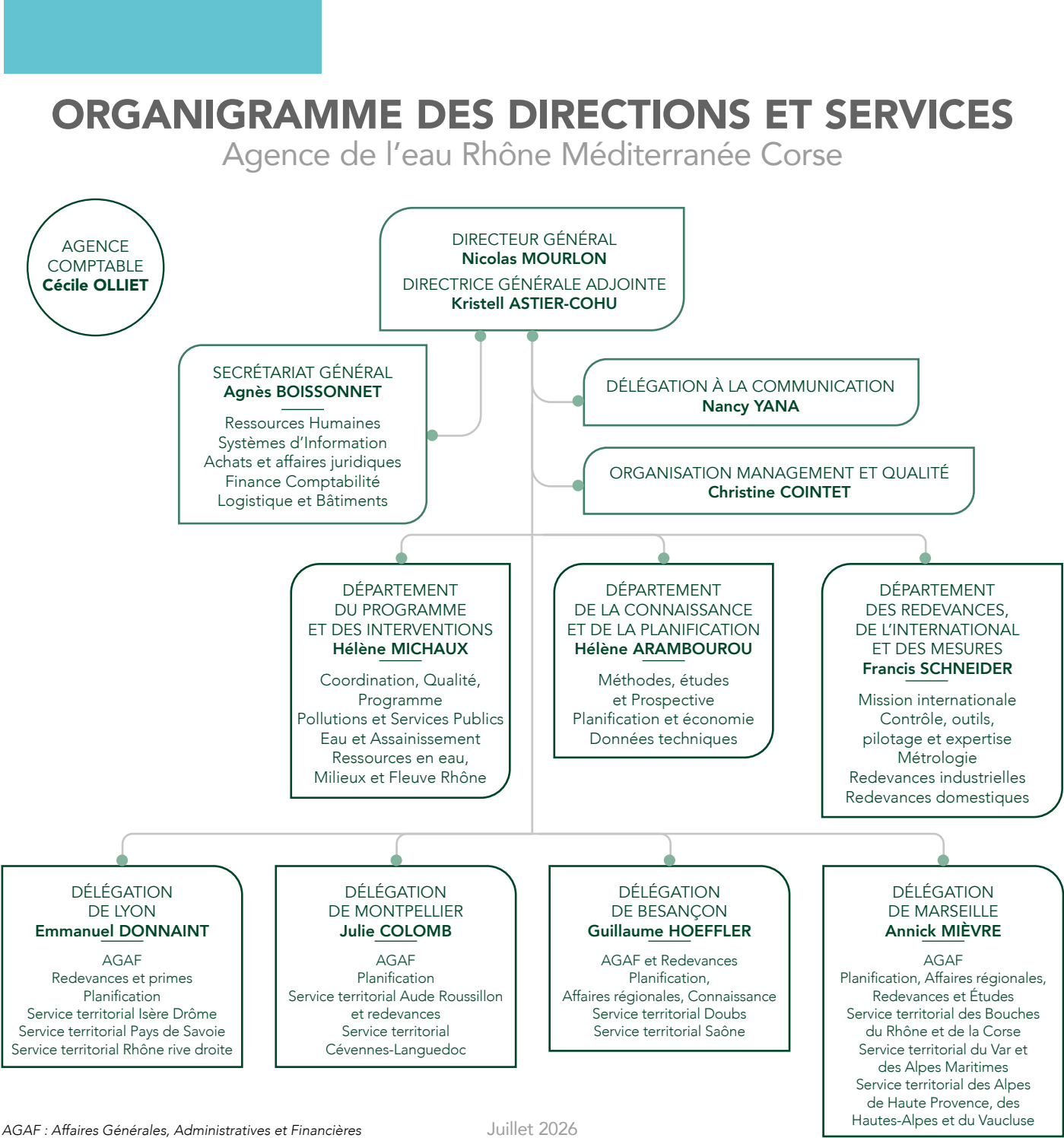
Pierre-Emmanuel TAMET,
L'agence produit désormais sa propre électricité solaire

Pierre-Emmanuel Tamet: Depuis fin 2025, les panneaux photovoltaïques installés sur la façade sud du siège sont en service. Une avancée pour la démarche environnementale engagée dans le chantier de rénovation énergétique du bâtiment. Les premiers résultats de production confirment le bon fonctionnement de l'équipement, avec une montée en puissance progressive à mesure que l'ensoleillement journalier augmente. En hiver, les panneaux couvrent environ 10 % de nos besoins. Ils devraient nous permettre d'atteindre 20 % en été. Notons que leur positionnement en façade sert également de brise-soleil réduisant la chaleur dans les bureaux, et donc les besoins en climatisation : on peut alors parler de consommation électrique évitée. Une étape de plus dans la démarche de transition énergétique de l'agence.

Réalisation du budget

(en euros)

	Autorisation d'engagements (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes		
	Exécution 2025	Taux d'exécution 2025	Exécution 2025	Taux d'exécution 2025		Exécution 2024	Taux d'exécution 2024
Interventions (hors contributions)	613 444 352	99 %	557 917 916	99 %	Recettes globalisées	580 242 556	100 %
Investissement	3 051 851	65 %	3 771 792	68 %			
Fonctionnement	30 394 083	93 %	28 703 039	87 %	Recettes fléchées	14 581 313	50 %
Personnel	29 536 751	94 %	29 536 751	94 %			
TOTAL	676 427 037	98 %	619 929 497	98 %		594 823 869	98 %



L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau !**

Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation de LYON

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07

Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON

Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse CS90464

13207 MARSEILLE Cedex 01

Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

650 rue Henri Becquerel - Bâtiment 2

34000 MONTPELLIER

Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

